

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'HYDRAULIQUE
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

SECRETARIAT GENERAL

**Comité National pour la Sécurisation
Foncière en Milieu Rural**

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Elaboration de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural

**ATELIERS DE CONCERTATION
DES ACTEURS RURAUX
Mai à Octobre 2005**

Par :

Alain Traoré
Bienvenu Zonou
Rapporteurs

Avec les contributions de
Harouna Bary
Consultant

TABLE DES MATIERES

	Pages
PREFACE.....	1
ATELIER DE CONCERTATION DES PAYSANS.....	3
INTRODUCTION.....	4
I- PRESENTATION DES EXPERIENCES ET PREOCCUPATIONS FONCIERES DES PAYSANS	4
1.1. La Fédération des Eleveurs du Burkina (FEB).....	4
1.2. La Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina (FEPA-B).....	4
1.3. Les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA).....	4
1.4. L'Association TORMA (AS – TORMA).....	5
1.5. Le Réseau de Communication sur le Pastoralisme (RECOPA).....	5
1.6. L'Union des Groupements Villageois Zoumbala de Sapouy / Ziro (UGV/Z).....	6
1.7. La Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso (FNJPAF).....	6
1.8. L'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB).....	6
II- ECHANGES SUR LE DIAGNOSTIC DE LA SITUATION FONCIERE EN MILIEU RURAL.....	7
2.1. Appréciations générales	7
2.2. Commentaires spécifiques.....	7
2.3. Propositions.....	9
III- LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURISATION FONCIERE EN MILIEU RURAL..	9
3.1. Appréciations générales.....	9
3.2. Commentaires spécifiques.....	9
3.3. Propositions.....	9
IV – LES PERSPECTIVES.....	10
CONCLUSION.....	10
ATELIER DE CONCERTATION DES NOUVEAUX ACTEURS.....	14
INTRODUCTION.....	15
I - PRESENTATION DES EXPERIENCES ET PREOCCUPATIONS FONCIERES DES NOUVEAUX ACTEURS.....	15
1.1. L'accès à la terre.....	15
1.2. La question de propriété foncière.....	15
1.3. Les démarches d'obtention des titres fonciers	15
1.4. Les conflits et tensions foncières.....	15
1.5. L'absence de politique agricole claire.....	16
1.6. L'insécurité foncière	16
1.7. La nécessité de sécuriser l'ensemble des acteurs sur tous les plans.....	16
1.8. Quelques interrogations et interpellations.....	16
II - LE DIAGNOSTIC DE LA SITUATION FONCIERE EN MILIEU RURAL	17
2.1. Commentaires spécifiques.....	17
2.2. Propositions.....	18
III - LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURISATION FONCIERE.....	18
3.1. Appréciations générales.....	18
3.2. Commentaires spécifiques.....	19
3.3. Propositions.....	20
IV- SYNTHESE GENERALE	20
4.1. Les discussions.....	20
4.2. Les principales préoccupations.....	21
CONCLUSION.....	21
ATELIER DE CONCERTATION DES GOUVERNEURS.....	23
I. EXPERIENCES FONCIERES :	24
1.1. Les conflits.....	24

1.2. Les pratiques de récupération de terres attribuées coutumièrement.....	24
1.3. La place et le rôle de l'administration.....	25
1.4. Situations de crises foncières latentes.....	25
1.5. Quelques pistes de solution.....	25
II : DEBATS SUR LE PROJET DE POLITIQUE DE SECURISATION FONCIERE EN	
MILIEU RURAL.....	25
III - LES PROPOSITIONS.....	26
IV- QUELQUES QUESTIONS ET INTERROGATIONS	26
CONCLUSION.....	27
ATELIER DE CONCERTATION DES FEMMES.....	29
INTRODUCTION.....	30
I- EXPERIENCES ET PREOCCUPATIONS FONCIERES DES FEMMES.....	30
1.1. Accès à la terre.....	30
1.2. La propriété foncière.....	30
1.3. L'insécurité foncière.....	31
1.4. Les conflits fonciers.....	31
1.5. Des arguments en faveur de l'accès des femmes à la terre.....	31
1.6. Propositions.....	32
II- DIAGNOSTIC DE LA SITUATION FONCIERE.....	32
1.1. Commentaires généraux.....	32
2.2- Commentaires spécifiques.....	32
2.3 - Propositions.....	33
III - LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURISATION FONCIERE EN MILIEU RURAL.....	33
3.1. Appréciations générales.....	33
3.2. Commentaires spécifiques.....	33
3.3. Propositions.....	34
CONCLUSION.....	34
ATELIER DES CHEFS COUTUMIERS.....	36
INTRODUCTION.....	37
I- LES EXPERIENCES ET PREOCCUPATIONS FONCIERES.....	37
II- ECHANGES SUR LE DIAGNOSTIC.....	38
2.1. Commentaires généraux.....	38
2.2- Commentaires spécifiques.....	38
2.3. Propositions.....	39
2.4. Questions.....	39
III- LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURISATION FONCIERE EN MILIEU RURAL .	39
3.1. Commentaires généraux.....	39
3.2. Commentaires spécifiques.....	40
3.3. Propositions.....	40
CONCLUSION.....	40
ATELIER DE CONCERTATION DES SERVICES TECHNIQUES.....	42
INTRODUCTION.....	43
I- DIAGNOSTIC DE LA SITUATION FONCIERE EN MILIEU RURAL.....	43
II - DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURISATION FONCIERE EN MILIEU	
RURAL.....	43
III - PERSPECTIVES ET CONCLUSION.....	43

PREFACE

L'élaboration d'une politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural constitue une initiative importante du gouvernement burkinabé en vue de promouvoir les différentes filières agro-sylvo-pastorales. L'avantage de l'élaboration d'une politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural est de fournir aux décideurs, mais aussi à l'ensemble des acteurs locaux concernés, un cadre clair et cohérent de référence en vue de l'intégration des questions foncières dans les actions de développement.

L'option fondamentale adoptée par le gouvernement burkinabé pour promouvoir la sécurisation foncière en milieu rural consiste d'une part à reconnaître et protéger les intérêts fonciers légitimes de l'ensemble des acteurs ruraux et d'autre part à diversifier l'offre de modalités de sécurisation foncière en fonction des contextes et enjeux fonciers locaux. La politique foncière se veut en réalité le point d'équilibre entre l'ensemble des intérêts fonciers reconnus comme légitimes. Pour parvenir à identifier de ce nécessaire point d'équilibre en matière foncière, la méthodologie d'élaboration de la PNSFMR a favorisé l'expression claire et franche des points de vue des acteurs clés du foncier rural burkinabé. La parole a pour cela été donnée successivement aux principales parties prenantes identifiées au terme de l'étude diagnostic. Il s'agit des paysans (y compris les pasteurs); des femmes ; du secteur privé rural ; des autorités coutumières ; de l'Etat (à travers d'une part l'administration générale déconcentrée et d'autre part les services techniques). Une attention particulière a été accordée à la légitimité des acteurs impliqués dans les concertations à travers la responsabilisation des organisations et institutions nationales représentatives dans le choix des participants aux ateliers.

Tous les acteurs clés identifiés lors de l'étude diagnostic sur la situation foncière en milieu rural ont pu exprimer leurs perceptions et préoccupations spécifiques en ce qui concerne l'accès à la terre et la sécurisation des droits fonciers ; ils ont également formulé des commentaires et propositions pertinents qui ont permis aux experts de préciser ou de réajuster les propositions faites en vue de l'élaboration de la PNSFMR. Au nombre des questions particulièrement débattues on retiendra celles ci-après :

- l'inquiétude face au développement du phénomène des nouveaux acteurs ;
- le rôle et la place de la chefferie coutumière dans la gestion foncière locale ;
- les risques de mal gouvernance dans le cadre d'une gestion décentralisée du foncier par les communes rurales ;
- l'amélioration des droits fonciers des femmes dans un contexte socioculturel national défavorable ;
- le sort de la RAF après l'adoption de la politique foncière
- les implications institutionnelles de la PNSFMR au niveau central...

A l'heure actuelle, le processus de concertation n'est pas encore achevé. Des raisons de temps et de calendrier n'ont pas permis de consulter les élus nationaux et locaux sur la PNSFMR. Ces acteurs essentiels seront associés aux concertations à venir. Il reste surtout indispensable de mettre les différents groupes spécifiques en situation de dialogue et de négociation à travers des forums régionaux. Les forums régionaux permettront de s'acheminer vers un forum national pour ensemble aboutir à la construction du consensus national indispensable à l'efficacité et effectivité de la politique nationale de sécurité foncière en milieu rural. Nous espérons que ce processus de dialogue politique ainsi engagé permettra d'atteindre les résultats escomptés.

Koudrègma ZONGO
CNSFMR

INTRODUCTION

Dans le cadre du processus d'élaboration de la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSF/MR) le Comité National pour la Sécurisation Foncière en Milieu Rural (CNSF/MR), en partenariat avec le PNGT-II a entrepris l'organisation de rencontres de concertation de l'ensemble des acteurs ruraux concernés. Successivement, des ateliers de travail ont réuni à chaque fois dans des villes différentes une trentaine de participants représentant les paysans, les nouveaux acteurs, les gouverneurs, les femmes, les chefs coutumiers et les services techniques. Ces rencontres par catégorie d'acteurs visaient à permettre une expression claire et libre préoccupations, points de vues et propositions spécifiques de chacune d'elles. Pour cela, chaque catégorie d'acteur était assistée par un facilitateur ayant une expérience confirmée de travail avec le groupe concerné.

La méthodologie des ateliers consistait dans la démarche générale ci-après :

La démarche adoptée consistait à présenter les propositions des experts et à se mettre en position d'écoute et de dialogue. Quatre temps forts dominent le déroulement des ateliers :

- la présentation par les participants de leurs expériences et préoccupations spécifiques dans le domaine du foncier ;
- l'établissement d'un diagnostic partagé de la situation foncière rurale à travers la présentation par les experts des constats faits sur la situation foncière rurale, suivie de discussions des participants sur les points d'accord, de désaccord ou les compléments et précisions éventuels) ;
- la présentation par les experts des propositions d'orientation de politique de sécurisation foncière rurale, suivi de discussions critiques et de propositions alternatives éventuelles ;
- la fourniture d'informations sur les perspectives de développement du processus d'élaboration de la politique, suivi d'échanges sur les opportunités, rôles et responsabilités de chaque catégorie d'acteur.

Le présent rapport rend compte successivement de chacun des ateliers de concertation ci-après :

- atelier de concertation des paysans (13 mai 2005)
- atelier de concertation des nouveaux acteurs
- atelier de concertation des femmes ;
- atelier de concertation des gouverneurs ;
- atelier de concertation des chefs coutumiers ;
- atelier de concertation des services techniques.

Pour chacun des ateliers, le rapport est articulé autour des points ci-après :

- les expériences et préoccupations des O. P. en matière de foncier ;
- les réactions des O. P. autour du diagnostic ;
- les réactions autour des projets d'orientations de la politique nationale de sécurisation foncière rurale.

**ATELIER DE CONCERTATION
DES PAYSANS
Bobo-Dioulasso, 13 mai 2005**

Facilitateur : Mr Yafoho Louis KONDE,
Formateur paysan, CESA0

INTRODUCTION

L'atelier de concertation des paysans pour l'élaboration de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural s'est tenu à Bobo-Dioulasso le 13 mai 2005 dans la salle de conférence de l'Eau vive. Une trentaine de participants venant des différentes régions du pays et représentant différentes organisations paysannes ont pris part à la rencontre. L'atelier des paysans constituait la première de la série des concertations prévues dans le cadre de l'élaboration de la PNSFMR.

I- PRESENTATION DES EXPÉRIENCES ET PREOCCUPATIONS FONCIERES DES PAYSANS

Les organisations paysannes présentes ont souligné les activités de leurs structures ainsi que leurs activités en matière foncière ainsi que les difficultés rencontrées

1.1. La Fédération des Eleveurs du Burkina (FEB)

La fédération des éleveurs du Burkina est une organisation faîtière qui travaille sur l'ensemble du pays autour du pastoralisme. Le porte parole a souligné que la fédération a participé à l'élaboration de la loi sur le pastoralisme. Elle mène actuellement des séances de sensibilisation sur le code pastoral et les conflits agriculteurs – éleveurs. Dans le domaine du foncier, il a indiqué que la fédération dispose d'une zone d'élevage de plus de 4000 ha obtenue en 2005 et qui est objet d'un litige (une remise en cause) malgré les investissements estimés à plus de 6 000 000 FCFA. Les autorités ministérielles n'ont pas encore été saisies.

1.2. La Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina (FEPA-B)

La FEPA-B est également une organisation faîtière dont l'un des objectifs est l'intensification des productions agricoles. Depuis 3 ans, l'organisation s'active à l'identification de projets pilotes pour les jeunes et les femmes. Mais un des constats est relatif aux contraintes foncières. Pour y faire face, elle développe actuellement plusieurs initiatives de renforcement des capacités avec le GRAF, l'AFDI. Avec Des réflexions sont en cours en vue de l'élaboration de thèmes de formation.

Pour la FEPA-B, les problèmes fonciers se présentent de manière diversifiée. Ils sont fonction des acteurs, des activités et des sites. A la Kompienga par exemple, du fait de l'aménagement hydro-électrique qui y a été réalisée, les terres sont considérablement réduites pour les populations locales. Il naît donc un sentiment de frustration comme le montre ce témoignage: *« les 2/3 des terres sont occupées, nous sommes envahis par les migrants et sommes également sous l'influence des politiciens »*. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le PNGT-II ainsi qu'avec le projet BKF. Des ateliers d'informations et de sensibilisation sur la RAF sont organisés. Les groupes vulnérables ont de sérieux problèmes d'accès au foncier et de sécurité foncière. Les actions d'aménagement (reboisements entre autres) sont perçues par les propriétaires terriens comme une forme d'appropriation de la terre par les jeunes. De manière générale, l'évolution des règles de gestion foncière et l'évolution de la valeur de la terre dès qu'il y a investissement, ont conduit à une complexification de l'accès à la terre. Ce témoignage d'un des participants en dit long : *« avec l'évolution, les propriétaires terriens sont devenus méchants... »*.

1.3. Les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA)

Après avoir fourni es informations sur la structuration des CRA depuis le niveau village jusqu'au niveau national, les représentants des CRA ont insisté sur la jeunesse des structures qui n'ont pas une expérience foncière. Ils ont surtout insisté sur les difficultés de fonctionnement des CRA. En terme d'activités, les efforts ont porté pour l'instant, sur la mise en place des différents organes de cette structure du niveau village au niveau national.

En ce qui concerne les problèmes fonciers, les causes sont selon les CRA, à rechercher au niveau de l'évolution des règles locales de gestion foncière ainsi que des changements de perception au niveau des acteurs locaux. Il y a également des formes d'appropriation qui sont perçues comme des formes d'expropriation par les populations. Dans ce cadre, la pratique récente du bornage systématique par les bénéficiaires de terres a été soulignée ; elle traduit les progrès d'une logique d'appropriation privative des terres. Celui qui borne veut voir sa descendance hériter de ses terres en toute sécurité. Cette évolution significative de pratiques foncières est en rupture avec la gestion foncière traditionnelle.

1.4. L'Association TORMA (AS – TORMA)

Mis en place depuis 1997, l'association couvre 3 provinces et 17 villages de l'Est Burkina. Elle intervient dans le domaine de l'appui aux initiatives locales et dans le domaine du renforcement des capacités. Les activités de l'association portent sur le reboisement, la gestion des feux, la gestion des forêts villageoises et les voyages d'étude.

En matière d'expériences foncières, l'association a relaté un cas d'expropriation d'une personne qui avait créé une plantation. La plantation a été touchée par les lotissements de la ville de Matiakoali. Dans un autre exemple, une communauté de base qui gérait des ressources naturelles et en tirait des bénéfices pour sa subsistance a été déguerpie par les concessionnaires d'une zone de chasse. Après l'exposé de ces exemples, l'association a informé l'assistance qu'elle a initié un projet d'élaboration de règles locales pour la gestion des forêts villageoises.

L'Association TORMA a également partagé avec les participants son expérience en matière de règles d'exploitation du sous-sol à travers la mise en place d'infrastructures socio-économiques par les acteurs extérieurs. Cette expérience s'est arrêtée en 2003 avec le changement de préfet.

1.5. Le Réseau de Communication sur le Pastoralisme (RECOPA)

Le RECOPA intervient dans 4 régions et appuie les éleveurs et les agro-pasteurs. Il comporte des comités de négociation au niveau des villages, des départements et des bureaux régionaux. Il oeuvre en faveur de la gestion des ressources pastorales (pâturages, points d'eau) et des pistes à bétail.

Dans le cadre de ses activités, le réseau a organisé plusieurs ateliers d'information et de discussion sur la loi d'orientation sur le pastoralisme ainsi que des sessions de formation au profit des femmes dans le domaine de la production laitière. La loi d'orientation a été traduite dans 3 langues nationales (mooré, dioula et fulfulde). Plusieurs voyages d'étude ont été organisés dans les pays voisins. Le réseau travaille également à une collaboration entre éleveurs, administration et services techniques. Des résultats sont déjà visibles.

L'expérience foncière du RECOPA a été constituée par diverses activités. Ainsi, un voyage d'étude effectué au Niger a permis d'avoir des échanges sur les conflits agriculteurs/éleveurs, plus particulièrement sur un conflit grave qui a causé la mort de 114 morts pasteurs. Le RECOPA a aussi engagé des activités de négociation sur l'utilisation partagée des ressources naturelles. Le processus de négociation développé est le suivant :

- identification de la zone ;
- négociation avec les différents acteurs ;
- matérialisation de la zone ;
- forum avec les différents acteurs ;
- balisage de la zone ;
- prise d'un arrêté au niveau du préfet s'il s'agit d'agriculture et au niveau du Ministère s'il s'agit de l'élevage.

L'activité de négociation de la gestion des ressources naturelles a été perçue au début par les autochtones comme une tentative de détournement de leurs terres au profit des éleveurs. Les expériences menées sur le terrain indiquent que l'éleveur est toujours considéré comme un allochtone, même s'il est installé ancienne dans le milieu depuis plusieurs générations. En conséquence ses droits sur le foncier et les ressources naturelles sont très précaires. En cas de contrainte relative à l'accès aux ressources naturelles, les agriculteurs autochtones s'empressent de pousser les éleveurs à partir. Le réseau suggère la création de cadres de concertations, ainsi que l'implication des chefs coutumiers influents. Il faut déplorer le peu d'intérêt de certains chefs de service à participer aux cadres de concertation mis en place.

1.6. L'Union des Groupements Villageois Zoumbala de Sapouy / Ziro (UGV/Z)

Selon l'UGV/Z, les autochtones se sentent de plus en plus menacés par les nombreux migrants venant du Nord et du Centre. Ces migrations aboutissent à une occupation anarchique des terres et à des lotissements anarchiques. Le phénomène des nouveaux acteurs est également décrit comme inquiétant d'autant plus qu'il y a parmi eux des membres du Gouvernement. L'UGV/Z dénombre environ 10 nouveaux acteurs dans sa zone d'action dont 7 ont environ 100 ha chacun. Face à ce phénomène en progression, l'UGV/Z s'interroge sur l'avenir des petits paysans ?

Certaines pratiques locales sont dénoncées. Ainsi, certains chefs coutumiers accordent la terre contre des promesses d'achat de moyens de locomotion (motos par exemple) ou encore contre de l'argent. Pour UGV/Z il est donc important de sensibiliser les responsables coutumiers pour qu'ils prennent conscience de la situation. Dans ce sens, l'organisation envisage l'organisation de voyages d'études au Mali et au Nord du Burkina pour des échanges d'expériences en matière de dégradation de l'environnement. Elle souhaite également une sensibilisation sur l'occupation anarchique des terres et une délimitation des parcelles au moment de l'attribution afin d'éviter les contestations ultérieures.

1.7. La Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso (FNJPAF)

La FNJPAF est une organisation faïtière de jeunes producteurs. Pour les représentants de cette organisation, il l'installation des jeunes ruraux, tant ceux des terroirs que ceux sortant des centres de formation est très difficile. Les difficultés sont d'ordre matériel (manque de moyens financiers pour acquérir du matériel) mais aussi d'ordre socioculturel (difficulté d'émancipation de leur exploitation de la tutelle des aînés. Dans le cadre de ses activités, la FNJPAF, a commandité une étude sur la situation des jeunes ruraux. Elle envisage d'organiser des théâtres forum sur le contenu de la RAF ; mais le manque de moyens financiers limite sa capacité à réaliser ses différents projets.

La FNJPAF a présenté son vécu des problèmes fonciers en milieu rural. Il s'agit surtout des difficultés d'accès des jeunes à la terre en lien avec le poids des propriétaires terriens dans la gestion foncière. Cette difficulté s'exacerbe en cas de raréfaction de la terre, notamment dans les régions où il y a beaucoup de zones classées ou aménagées. Dans le BAM en particulier, il y a des projets d'installation des jeunes, au regard des points d'eau existants (6) dont l'aménagement est de nature à réduire considérablement la migration des jeunes vers les villes. La stratégie adoptée est d'installer un jeune, fils de propriétaire terrien et un jeune qui n'est pas issu d'une famille de propriétaires terriens. Le projet est en cours mais la question des propriétaires terriens est la suivante : *«Allez-vous occuper complètement nos terres ?»*

1.8. L'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB)

L'UNPCB est née en 1998 ; elle compte aujourd'hui 280 unions départementales et 36 unions provinciales. Pour l'UNPCB, la contrainte de l'accès au foncier se trouve clairement posée avec les progrès constants de la production cotonnière. La situation est critique dans l'ancien bassin cotonnier ainsi que dans les nouvelles zones de production telles que l'Est. Face aux problèmes fonciers et à la baisse des rendements dans certaines zones, l'UNPCB a adopté une politique d'intensification de la production cotonnière.

L'UNPCB mène différentes actions en faveur des producteurs de coton : voyages d'étude au Mali et au Bénin ; expérimentation du coton biologique ; conseils des exploitations agricoles... L'UNPCB coopère avec la confédération Paysanne (CPF) pour aborder efficacement les questions foncières rurales. L'UNPCB bénéficie du soutien de la Banque Mondiale, de l'Agence Française de Développement. Elle bénéficie aussi de l'appui de la recherche dans le cadre de sa politique d'intensification agricole.

L'organisation a porté à la connaissance des participants plusieurs cas de conflits fonciers : au Centre – Est, à Padéma, à Karankasso Vigué, à Sidéradougou, à Tiéfora, à Toussiana, à Dano etc.... Dans les zones où il y a beaucoup de migrants, des pratiques telles que la location apparaissent et il se pose alors des difficultés d'aménagement en faveur de l'amélioration de la fertilité des sols.

II- ECHANGES SUR LE DIAGNOSTIC DE LA SITUATION FONCIERE EN MILIEU RURAL

Le diagnostic de la situation foncière établi par les experts chargés de l'élaboration de la PNSFMR a été présenté aux représentants des organisations paysannes. Des débats qui en ont suivi on peut retenir les éléments suivants

2.1. Appréciations générales

La plupart des participants ont approuvé le diagnostic établi, à travers notamment l'affirmation qu'ils « se retrouvaient dans les constats faits sur la situation foncière en milieu rural ». Les commentaires ont permis de préciser certains points du diagnostic. Les points de consensus portent notamment sur le fait que les autorités coutumières sont incontournables en matière de gestion foncière rurale ; il faut donc les impliquer dans processus de sécurisation foncière rurale si on veut espérer réussir. L'attention de l'atelier a été plusieurs fois attirée sur la pression démographique dans l'occupation de l'espace. Il en résulte que les conflits fonciers sont de plus en plus importants. Les groupes vulnérables comme les jeunes ou les femmes n'ont pas voix au chapitre dans certaines zones, « sinon ils meurent par des procédés mystiques». Tout en confirmant la situation d'insécurité foncière grandissante mise en évidence par le diagnostic établi par les experts, les participants ont décrié certaines situations comme étant des facteurs d'aggravation de l'insécurité foncière en milieu rural :

- les difficultés d'application de la RAF, liées sont à la méconnaissance du texte par les acteurs ruraux, d'où une limitation de leur participation, ainsi que la non valorisation des structures locales (pouvoir coutumier, CVGT) ;
- la mauvaise gestion des conflits par les instances locales de règlement des conflits telles que les tribunaux, paradoxalement à la base de l'aggravation de certains différends fonciers ; des suspicions de parti pris sont généralement formulées à l'encontre de ces instances locales.
- l'absence de textes relatifs aux obligations des nouveaux acteurs vis-à-vis des acteurs du milieu local et des instances locales.

Des questions ont été posées sur les points suivants :

- quelles règles gouvernent l'exploitation du sous-sol ?
- comment protège-t-on les et bois sacrés dans la RAF ?
- le découpage du milieu rural en zones 7 socio foncières faite par les experts tint-il compte des coutumes puisque la situation est très variable localement ?
- 90% de la population sont agriculteurs ; si certains agriculteurs veulent posséder de très grandes superficies (les agro businessmen) que deviennent les petits paysans qui constituent la frange importante de la population ?

2.2. Commentaires spécifiques

Il ressort des échanges que les éleveurs ont toujours été considérés comme des nomades. Aussi ils ne sont pas considérés comme ayant le droit d'être propriétaires de terres. Cette perception contribue au développement des conflits fonciers. L'intolérance et le manque de culture de paix ont été relevés comme des facteurs de menace à la paix sociale.

Le foncier est considéré comme comportant des dimensions mystiques à ne pas négliger. Il a été fait cas d'un conflit foncier qui fait chaque année des morts parce que mal géré : les propriétaires terriens coutumiers n'ont pas été suffisamment impliqués dans le règlement du conflit. La crainte de voir les acteurs non ruraux (citadins) s'ingérer dans la gestion foncière rurale a été signalée.

2.3. Propositions

Pour les espaces pastoraux, il a été relevé qu'il ne s'agit généralement pas d'espaces exclusivement réservés au pastoralisme. Les mêmes espaces supportent plusieurs usages, superposés. Il a été proposé de les traiter comme des espaces de ressources communes selon la typologie proposée par le diagnostic.

Face au rôle incontournable des coutumiers en matière foncière, il a été proposé de prendre les dispositions pour leur permettre de participer aux instances de régulations et de gestion foncière.

Il a été suggéré de confier la régulation des conflits aux CRA.

III- LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURISATION FONCIERE EN MILIEU RURAL

Les experts ont fait une présentation succincte des projets d'orientations majeures en matière de sécurisation foncière ainsi que des éléments des stratégies de mise en œuvre.

3.1. Appréciations générales

Dans l'ensemble, les participants ont approuvé les propositions faites par les experts. Ils ont souhaité une explicitation de certains termes techniques utilisés (titres de jouissance, droit de propriété ; permis d'exploiter...). Ils ont réaffirmé que les coutumiers étaient incontournables dans la gestion foncière et souligné la nécessité de les impliquer. Ils ont émis une réserve sur le volet relatif aux structures locales de gestion foncière. Il a été également relevé que certaines actions sont plus liées aux mécanismes de mise en œuvre qu'au renforcement des capacités.

3.2. Commentaires spécifiques

Les craintes suivantes ont été exprimées :

- les effets pervers de la généralisation des titres : face à la situation de pauvreté des petits paysans, la généralisation des titres de propriété peut conduire à une marchandisation des terres et à un risque de spoliation des petits paysans par les nouveaux acteurs mieux informés;
- il faut craindre les sanctions mystiques si on tente de gérer la terre en excluant les coutumiers.
- la confiscation de toutes les responsabilités foncières par certains acteurs locaux tels que l'administration locale (préfets ; maires) ou les délégués villageois ;
- il y a des risques de non prise en compte des structures déjà existantes (CVGT, CIVGT ; groupements...) et de multiplication des structures en milieu rural.
- Il faut assurer une implication véritable des acteurs ruraux dans les décisions qui vont se prendre. La participation efficace des O.P. nécessite qu'ils aient une connaissance préalable des documents qui sont discutés ;
- les acteurs de base manquent de connaissances claires les textes et outils de gestion foncière ; il y a un besoin de renforcer leurs capacités en la matière.

3.3. Propositions

Les propositions suivantes ont été faites :

- veiller à une forte implication des coutumiers dans les instances de régulation et de gestion foncière ;
- rendre le processus de mise en œuvre de la PNSFMR participatif ;

- prendre des dispositions pour une bonne vulgarisation des textes ;
- user des moyens et canaux de communication pour une large information des acteurs ruraux à la base ;
- mener de larges consultations surtout auprès des coutumiers et des acteurs à la base ;
- s'inspirer de la démarche mise en œuvre entre la DOPAIR et la CPF pour la mise en place des CRA ;
- limiter les superficies que peuvent acquérir les nouveaux acteurs dans les terroirs ;
- mettre en place un observatoire du foncier car même si les textes sont élaborés et adoptés, en l'absence d'un organe de contrôle et de suivi, ces dispositions ne serviront pas. L'observatoire doit en particulier veiller à la sécurisation des droits des petits paysans ;
- dans le document de politique, préférer la terminologie de règles foncières locales en lieu et place de celle de chartes foncières locales,
- clarifier l'orientation 2 de la politique ;
- clarifier la partie renforcement des capacités de la politique;
- prendre en compte les éléments et les dispositions légales existantes ;
- les institutions de gestion foncières devront prendre en compte les vrais acteurs du foncier (les propriétaires terriens et les chefs coutumiers).
- une des recommandations forte est de travailler avec les institutions existantes et chercher à les pérenniser sans avoir peur de changer « *car même la constitution d'un pays change !* ».
- traduire les documents en langues nationales pour permettre une meilleure participation à la base.
- rajouter le renforcement des capacités des institutions villageoises.
- il y a nécessité pour les services étatiques chargés des domaines de recevoir une formation en matière de gestion foncière rurale ;

IV – LES PERSPECTIVES

Pour les participants, l'importance de la problématique foncière a été une fois de plus confirmée tout au long de cet atelier. Ils ont remercié les organisateurs de l'atelier ainsi que les experts pour détermination à impliquer les OP ; ils souhaitent l'organisation d'autres concertations plus larges ainsi que l'implication d'autres acteurs importants comme les coutumiers et les femmes.

Ils souhaitent surtout que les résultats des différentes concertations soient pris en compte. Ils ont reconnu la nécessaire collaboration entre OP et services étatiques pour mener à bien le processus ainsi engagé.

CONCLUSION

La concertation avec les OP a confirmé le caractère préoccupant des questions foncières en milieu rural au Burkina Faso. L'espace d'échanges ainsi ouvert avec les OP était nécessaire et même urgent. Cet atelier a attiré l'attention sur le danger de certaines expressions traduisant une indexation de groupes ethniques, particulièrement dans le cadre des conflits fonciers.

L'implication des coutumiers, des propriétaires terriens et de manière générale les concertations avec l'ensemble des acteurs fonciers apparaissent comme les éléments essentiels de succès du processus engagé d'élaboration et de mise en œuvre de la politique nationale de sécurisation foncière rurale. Tous participants en se quittant ont exprimé l'espoir d'un aboutissement heureux du processus de politique de sécurisation foncière rurale.

A 1 : Synthèses expérience des OP et réactions après présentation du diagnostic

Observations et problèmes	commentaires	Actions -Recommandations
Diversité des situations Terres de terroir	Diversité des coutumes locales - Les espaces sacrés - Le sous – sol et ses ressources	
Espaces pastoraux des ressources pastorales	- Pas de pâturages spécifiques : des ressources communes - Besoins de sécurisation des espaces pastoraux - Non respect des mesures positives (pistes ; délimitations) - Non réalisation des schémas d'aménagement du territoire.	
Chefs coutumiers	Non application de la loi sur le pastoralisme - Nécessité de consulter les chefs de terres surtout (politisation des chefs de terres)	Actions de vulgarisation
Ethnicisme	- Indexation de certains groupes - Tous les burkinabé ont les mêmes droits	
Textes	- Méconnaissance par l'administration - Méconnaissance par les paysans - Vides juridiques (problèmes de l'occupation des terres par l'agrobusiness	
Décentralisation	- Abus des conseils municipaux (expropriations sans dédommagements) - Droit de participer dans les conseils municipaux - Place des paysans dans la société	
Institutions locales	- CVGT : leur rôle n'est pas suffisamment valorisé	
Conflits	- Conflits viennent surtout de l'Etat et des tribunaux (corruption ; injustice ...) - Sanctions chimiques sont utilisées si face à face ne marche pas.	
expériences	- Besoin de meilleure connaissance, capitalisation, comparaison des expériences - Problème de remise en cause des conventions locales	

A 2 : Synthèse sur les préoccupations des paysans après présentation du projet de PNSFMR

Observations et problèmes	commentaires	Actions - Recommandations
Diversité des organisations à la base	-des organisations présentes sur l'ensemble du territoire - des organisations dynamiques	Sensibilisations ; formations techniques ; renforcement des capacités
Chambres régionales d'agriculture (CRA)	- Créées pour interpeller l'Etat sur certaines questions comme le foncier. - Non fonctionnement - Cause : non respect des engagements par l'Etat	Des rencontres et actions de formation et d'information
Propriété de la terre	- Propriété Etatiques : non conforme à la réalité du terrain ; opposition à ce principe - Rôle des chefs qui se comportent comme des propriétaires (attributions aux ministres) - Il y a de vrais propriétaires des terres dans les villages : ce sont les familles - Expropriations des forêts villageoises fauniques au profit de concessionnaires ou pâturages ou plantations pour des fins de lotissements, sans dédommagement	Souhait que la question soit revue
Accès à la terre	Migrants Jeunes / femmes Des secteurs dynamiques de la société (jeunes) Contraintes sociales à l'innovation Problèmes d'accès pour les groupes vulnérables Non respect des mesures favorables prévues par les textes	Négociations
Nouveaux acteurs	Acquisitions exclusives de grandes superficies Manque de transparence Inquiétudes sur l'avenir	
Aires protégées Ressources pastorales	Négociation du droit d'accès aux ressources pastorales en tant qu' « étrangers » Revendication d'un statut et de droits en tant que Burkinabé (citoyens)	Vulgarisation de la loi pastorale Informations (règles de transhumances des autres pays) Négociations / règles locales Voyages d'études
Evolutions	-dégradation des terres -les propriétaires sont devenus très méchants avec les producteurs - tendance à l'appropriation privative du maximum des terres ; limitation de l'accès aux terres appropriées - les lotissements empiétant sur des terres rurales	
conflits	Multiplication	- Sensibilisation - Interpellation des CRA - Voyages d'études

A 3- Liste des participants

N°	Nom	Prénom	Organisations	Lieu de résidence
1	BOKOUM	O. Arzouma	FEB	Ouagadougou
2	DIALLO	Boureima	FEB	Oubri - Tenga
3	MAÏGA	Akolado	RECOPA	Fada
4	SANOU	Lassina	UCOBAM	Bobo
5	ONADJA	K. Victor	FEPAB	Kompienga
6	ZONGO	Moumouni	FEPAB	Namentenga
7	OUEDRAOGO	Windimpoui	FEPAB / CPF	Sanmatenga
8	KONE	Basile	FEPAB	Nayala
9	GANSORE	Marc	FEPAB	Imasgo – Bulkiemdé
10	THIOMBIANO	Kogdia	AS - TORMA	Matiacoali
11	NAMA	Sidiki	UGV/Z	Sapouy
12	YERBANGA	Arthur	CRA	Nanoro / Koudougou
13	SOMA	Dramane	FNJPAF	Tarfila / Banfora
14	SANOU	Boureima	FNJPAF	Orodara
15	OUEDRAOGO	Jean - Marie	FNJPAF	Kamboincé
16	COMPAORE	Edouard	FNJPAF	Tanghin / Bazêga
17	SIGOUAIDA	Martin	FNJPAF	Passoré
18	OUEDRAOGO	S. Eric	FNJPAF	Bam
19	OUATTARA	Lamissa	UNPCB	Léraba
20	TRAORE	B. Moussa	UNPCB	Bobo
21	YARA	Athanase	UNPCB	Bodo
22	SANON	Boureima	UNPCB	Bobo
23	DAMBRE	Simon	UNPCB	Bobo
24	KABORE	Z. Etienne	DOPAIR / CTS	Ouagadougou
25	BASSERIE	Vincent	DEP / MAHRH	Ouagadougou
26	BADO	Jean Léon	CN / PNGT II	Ouagadougou
27	OUEDRAOGO	Laurentine	DID INT	Ouagadougou
28	SINKA	Seydou	DID INT	Ouagadougou
29	OUEDRAOGO	Hubert	DID INT / Expert	Ouagadougou
30	SANOU	Saïdou	ODEC / Expert	Bobo
31	THIEBA	Daniel	GREFCO / Expert	Ouagadougou
32	KONDE	Y. LOUIS	Modérateur	Bobo
33	ZONOU	Bienvenu	Rapporteur	Bobo

**ATELIER DE CONCERTATION
DES NOUVEAUX ACTEURS
Bobo-Dioulasso, 14 mai 2005**

Facilitateur : Mr Alain S. BAGRE
Ingénieur géomètre
Ex directeur du projet ZACA

INTRODUCTION

L'atelier de concertation des opérateurs privés (nouveaux acteurs) s'est tenu le 14 mai à Bobo-Dioulasso dans la salle de conférence de l'Eau vive. Il a connu la participation d'une vingtaine d'opérateurs privés intervenant dans différents secteurs du développement rural et en provenance de différentes régions du pays.

I - PRESENTATION DES EXPERIENCES ET PREOCCUPATIONS FONCIERES DES NOUVEAUX ACTEURS

1.1. L'accès à la terre

Pour l'ensemble des acteurs, l'obtention de leurs parcelles d'exploitation est le fruit de longues et délicates négociations avec les responsables coutumiers. Ces négociations sont souvent compliquées car on n'a pas toujours à faire directement aux vrais propriétaires. Les terres ont toujours été acquises soit par achat soit en contre partie de dons en nature ou en espèce. Une des principales difficultés pour les opérateurs privés est sans conteste l'établissement du Procès Verbal de palabre pour lequel les propriétaires coutumiers sont réticents.

1.2. La question de propriété foncière

Il ressort apparaît difficile de faire la part des choses entre propriété privée et droits communautaires en milieu rural. Certains nouveaux acteurs ont des difficultés à empêcher les paysans de continuer d'exercer leurs droits d'usage traditionnels sur les terres qu'elles ont acquises et sur lesquelles elles ont créé leurs exploitations (exploitation d'argile pour des activités de poterie, occupation d'une partie de l'exploitation d'un des acteurs par une famille du village...).

L'on assiste souvent à des cas de conflits de propriété. En effet certains ont dû payer deux fois le prix de la terre ; d'autres ont préféré abandonner leurs exploitations parce que le premier interlocuteur n'était pas le vrai propriétaire. Les opérateurs privés s'interrogent beaucoup en ce qui concernent la question de la propriété foncière. Quelle est la réalité de la propriété de l'Etat sur les terres puisque dans la pratique, toutes les démarches doivent obligatoirement passer par les chefs coutumiers. Comme le disait un participant, *« on dit que la terre appartient à l'Etat ! Mais l'Etat ne connaît ni la terre ni sa valeur et nous, nous allons toujours voir les coutumiers »*

1.3. Les démarches d'obtention des titres fonciers

Les opérateurs privés ont surtout relevé le coût très élevé des coûts d'obtention des titres ainsi que la lenteur des démarches. Ce coût élevé constitue un facteur d'insécurité des petits paysans car ils n'ont pas les moyens d'accéder à un titre. En sommes les démarches d'obtention de titre sont longues, coûteuses et complexes car elles font intervenir une multitude d'acteurs et services. Des informations ont été fournies sur les procédures et coûts par les représentants des services compétents. Il apparaît qu'il y a un décalage entre les frais officiels et les frais imposés par les pratiques douteuses de certains agents. De même il apparaît un décalage entre les délais officiels et la réalité du traitement des dossiers par les services compétents.

1.4. Les conflits et tensions foncières

La remise en causes des accords fonciers, les conséquences du statut « d'étranger » et les relents de xénophobie constituent les principales sources de conflits et d'abandons de parcelles par les opérateurs privés.

1.5. L'absence de politique agricole claire

Les participants ont relevé qu'il n'y avait pas de politique agricole claire. En effet il y a de réelles difficultés pour le financement des activités agro-pastorales. Il n'y a pas d'initiatives de l'Etat en matière de promotion du financement des activités agricoles. La contrainte majeure avec les institutions financières se situe au niveau de 'absence de garantie crédible à offrir aux institutions financières. La garantie réclamée par ces institutions est un titre foncier ainsi que des investissements substantiels réalisés sur l'exploitation. Les participants ont également noté l'absence de mesures d'accompagnement de la part de l'Etat pour faciliter l'activité des opérateurs privés.

1.6. L'insécurité foncière

Pour les participants, l'Etat, les banques et les coutumiers ont chacun leur part de responsabilité dans l'insécurité foncière. Pour les nouveaux acteurs, l'insécurité foncière décourage les investissements sur les terres acquises. Les institutions financières refusent à juste titre d'assumer seule les risques de cette insécurité.

1.7. La nécessité de sécuriser l'ensemble des acteurs sur tous les plans

Tous les éléments débattus ci-dessus justifient amplement la nécessité d'œuvrer de manière vigoureuse en faveur de la sécurisation foncière des acteurs ruraux. Les nouveaux acteurs ont insisté sur la nécessité de prendre en compte les cultures locales. Ils ont insisté particulièrement sur le rôle que doivent jouer les autorités coutumières dans la gestion foncière locale. Pour cela ils suggèrent une étroite collaboration avec eux dans le cadre du processus actuel d'élaboration de la politique nationale de sécurisation foncière.

1.8. Quelques interrogations et interpellations

Les nouveaux acteurs ont relevé qu'il y avait une diversité de situations foncières en milieu rural. Mais ils ont surtout insisté sur la différence marquée entre la situation des zones aménagées et celle de leurs unités de production. La diversité de situation des exploitations rurales privées entre elles est fonction des régions d'installation. Mais l'insécurité foncière demeure une donnée commune vécue par tous. Cette situation suscite les interrogations et interpellations ci-après :

- que peut faire l'Etat pour réduire les coûts élevés et pour alléger les procédures complexes d'obtention des titres fonciers ?
- quelles mesures pour faire face à l'occupation anarchique des zones classées ?
- comment promouvoir le financement des exploitations rurales et dans quelles conditions ?
- il faut clarifier les concepts de sécurité foncière / sécurisation foncière : qui veut-on sécuriser ?

La direction des domaines a répondu aux interrogations des nouveaux acteurs à travers un rappel des dispositions pertinentes de la RAF. Ainsi, Il est fait obligation à toute personne qui entreprend une activité de mise en valeur des terres rurales de détenir un titre. L'obtention du titre est conditionnée par le paiement des droits et taxes. Le taux de la taxe de jouissance tient compte du fait qu'il s'agit d'une activité lucrative. Il y a eu une évolution du montant des taxes. Puis la procédure d'obtention des titres a été exposée dans ses différentes étapes. Les autorités traditionnelles sont en ait impliquées à travers l'établissement du PV de palabre. Il s'agit de rapprocher la légalité de la légitimité et de créer les conditions d'une sécurisation efficace des acteurs. Ceci traduit la nécessité d'une collaboration entre l'Etat et les propriétaires terriens.

En ce qui concerne les occupations anarchiques des zones classées. Elles sont interdites par les textes en vigueur. Ceux qui occupent anarchiquement les zones classées s'exposent donc aux sanctions prévues par les textes. Seules les concessions permettent d'occuper les espaces classés pour une période et selon des modalités bien déterminées.

Le représentant d'une institution de financement a souligné que la sécurisation foncière concerne tous les acteurs ruraux qu'il s'agisse des opérateurs privés, des acteurs coutumiers ou encore des petits paysans. Les Banques agricoles financent toutes les rurales, qu'il s'agisse d'agriculture ou d'élevage. En tant que structure de financement, la BACB examine d'abord les capacités du promoteur à réaliser avec succès son activité et analyse donc la rentabilité du projet. Il s'agit là d'un facteur clé. C'est dans un second temps Banques exigent des garanties car le promoteur doit partager les risques de son initiative. Le permis d'exploiter et le PUH sont acceptés au Burkina comme garanties, bien que ne constituant pas des droits de propriété. Cette souplesse est encouragée par la volonté politique dont fait preuve l'Etat en matière de promotion de l'immobilier. Enfin il a été à nouveau rappelé que la sécurisation foncière des acteurs ruraux passe par l'implication des propriétaires terriens. Il est indispensable de considérer les dimensions sociologiques de l'élaboration des mesures de sécurisation foncière afin d'aboutir à un équilibre entre la légalité et la légitimité.

II - LE DIAGNOSTIC DE LA SITUATION FONCIERE EN MILIEU RURAL

Le diagnostic proposé de la situation foncière en milieu rural a été positivement apprécié par les nouveaux acteurs. Ceux-ci ont relevé que ce diagnostic mettait en relief les changements qui affectent les campagnes. Pour eux, le diagnostic confirme plusieurs éléments de leurs expériences foncières rurales. Il s'agit notamment des contraintes relatives à l'accès à la terre, aux conflits, à l'accès à la propriété... Divers commentaires ont été faits sur ce diagnostic.

2.1. Commentaires spécifiques

Les droits d'usage et d'exploitation

Les participants ont noté généralisation de la situation de superposition de divers droits d'utilisation sur les mêmes terres. En particuliers les espaces pastoraux sont utilisés à la fois comme zones de chasse ou encore comme ressources pour la pharmacopée traditionnelle. Dans certains cas, une même zone peut être attribuée pour des usages concurrents par différents ministères. Cela met à nu l'insuffisance de coordination entre les structures d'Etat.

Avec l'extension de la culture du coton, les plantes médicinales sont menacées. L'exportation commerciale des plantes médicinales dans les pays voisins contribue aussi à la raréfaction de cette ressource. Cette évolution demande une attention particulière de la part des autorités compétentes.

La propriété foncière rurale

Pour les participants, l'Etat ne peut pas remplacer purement et simplement les autorités coutumières dans le milieu rural. Dans la pratique en effet, toutes les démarches d'accès au foncier conduisent de manière incontournable les nouveaux acteurs d'abord vers ces autorités coutumières. L'affirmation par la RAF d'une propriété d'Etat sur le foncier rural entraîné divers effets pervers. Les autorités locales ont laissé faire l'Etat, ce qui s'est traduit par endroits à une occupation anarchique des terres par les migrants et à une dégradation rapide des ressources naturelles.

Les conflits fonciers

Le foncier est souvent indexé comme la source principale de conflits en milieu rural. Il importe souligner que cela n'est pas toujours vrai. Parfois, le conflit foncier n'est que la manifestation d'autres types de conflits sociaux. Certains participants ont relevé que des relents de xénophobie s'expriment à l'occasion des conflits fonciers. Ces relents de xénophobie sont des tabous au Burkina, mais il faut oser en parler avant que ne se produisent des dérapages.

2.2. Propositions

- il est nécessaire de redonner aux autorités coutumières la place qu'elles méritent dans la gestion foncière rurale ;
- il faut mieux prendre en compte les problèmes de l'élevage pastoral ; dans le même temps, les éleveurs doivent faire des efforts pour tendre vers l'intensification et pour mieux associer l'agriculture à l'élevage.
- il est indispensable de créer un environnement plus favorable à l'investissement en sécurisant les promoteurs privés.
- Les taxes pour l'obtention des titres sont trop élevées : il faut œuvrer à leur réduction et à la simplification des procédures ;
- Il faut veiller à l'impartialité des structures chargées du règlement des conflits fonciers
- Les concessions de zones de chasse doivent passer d'une durée de 10 à 25 ans pour permettre de rentabiliser les investissements lourds nécessités par l'aménagement des zones ;
- les superficies nécessaires aux activités des nouveaux acteurs sont obligatoirement de grande taille pour leur permettre de rentabiliser leurs investissements ; or l'acquisition de ces superficies est critiquée comme des formes d'expropriation des petits paysans et de spéculation foncière ! il faut changer de mentalité à cet égard, ne serait-ce qu'en regardant les exploitations dans les pays voisins (Côte d'Ivoire...).

Les interrogations suivantes ont été posées par les participants :

- à quoi le comité veut-il aboutir en réalité? s'agit-il d'un projet de révision de la RAF ?
- quel est le lien entre le processus d'élaboration de la politique foncière rurale et le processus de décentralisation rurale ?
- est-il possible d'étendre l'expérience du PFR à d'autres régions du pays et à quels coûts?

III - LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURISATION FONCIERE

Les projets d'orientations de la PNSFMR ont été expliqués aux nouveaux acteurs afin de recueillir leurs commentaires critiques et contributions.

3.1. Appréciations générales

Des échanges il ressort que les propositions faites prennent en compte l'essentiel des préoccupations déjà exprimées par les nouveaux acteurs. Les débats se sont focalisés surtout sur les périmètres aménagés dont le fonctionnement a été fortement critiqué. Cette situation traduit surtout le désengagement trop précoce et mal préparé de l'Etat sans pour autant mettre en place préalablement un mécanisme efficace de gestion par les acteurs locaux. L'absence de mesures d'accompagnement à une gestion par les acteurs locaux a été dénoncée. Finalement, dès son désengagement, les espaces de responsabilité initialement occupés par l'Etat ont été rapidement confisqués par les individus et groupes les plus entreprenants.

Plusieurs autres questions ont été discutées, notamment celles relatives aux titres fonciers, à la politique agricole et ou aux problèmes environnementaux. Il a été en particulier demandé que le coût de la mise en œuvre des orientations de la politique foncière soit estimé.

A propos des institutions locales de gestion foncière, l'attention a été attirée sur le fait que la crédibilité des institutions dépend de leur légitimité. Il faut prêter sérieusement attention à cette dimension si on veut des institutions locales effectives et efficaces.

3.2. Commentaires spécifiques

- le désengagement brutal de l'Etat de la gestion des périmètres a créé plus de dommages qu'elle n'a bénéficié aux producteurs.

- L'élaboration de la PNSFMR doit être envisagée dans son articulation étroite avec la politique agricole : autant il y a nécessité de sécuriser les acteurs ruraux, autant il est indispensable de définir et mettre en œuvres des mesures d'accompagnement favorisant la production et la productivité ; Dans ce sens, il a été souligné que sans une subvention de notre agriculture, nous ne pourrions pas tendre vers un développement agricole aussi rapidement que nous le souhaitons. Un participant va même plus loin en proposant d'élaborer au niveau sous-régional « *notre propre Politique Agricole Commune* » ;
- la dimension environnementale de la PNSFMR a été soulignée en vue de promouvoir un développement agricole durable ;
- certains participants ont exprimé des craintes que les propositions de mise en place d'institutions locales de base légitimes, ne visent en réalité qu'à cacher une mise à l'écart des autorités coutumières ;
- des craintes ont été exprimées en ce qui concerne les propositions de mise en place d'une fiscalité foncière locale ;
- peut-on demander aux autorités coutumières plus d'engagement dans la gestion foncière rurale sans poser la question de leur rémunération ?
- la mise en place d'un mécanisme de suivi / contrôle en matière foncière a été considéré comme indispensable.

3.3. Propositions

- Il faut alléger les coûts de délivrance des titres fonciers en associant cette mesure avec une acquisition progressive du titre ; Dans le même sens il faut mettre en place un guichet de référence auquel les nouveaux acteurs pourraient s'adresser pour se renseigner et effectuer de manière sécurisée leurs transactions foncières rurales ;
- Il faut favoriser le financement des investissements par les institutions financières ;
- il est primordial de prendre en compte la dimension environnementale dans les actions de sécurisation foncière. Mais il faut réduire les coûts de réalisation des études d'impact environnemental actuellement très élevées. Il faut aussi encourager ceux qui souhaitent créer des « forêts artificielles » ; dans le même sens il est également important de veiller au respect du cahier de charge à travers la mise en place d'un organe et d'un système de suivi de la mise en valeur des exploitations ;
- il est nécessaire d'élaborer une loi cadre sur le foncier rural. Ce point doit être clairement mentionné dans le volet mécanisme et outils de sécurisation foncière du projet de document de politique ;
- il est impératif de réfléchir sur les dysfonctionnements des institutions impliquées dans la gestion du foncier rural et tirer les enseignements. Une bonne définition des responsabilités des différents acteurs fonciers est indispensable ainsi qu'un suivi de la mise en œuvre de ces responsabilités.

IV- SYNTHÈSE GÉNÉRALE

4.1. Les discussions

Les points forts de la rencontre ont été rappelés ainsi qu'il suit :

- les expériences vécues qui ont été relatées ont montré que les nouveaux acteurs rencontrent un ensemble de problèmes fonciers communs, allant des lourdeurs des procédures d'acquisition aux coûts élevés des droits et taxes en passant par la complexité des rapports avec les propriétaires coutumiers ;
- le diagnostic qui a été présenté est largement confirmé par les expériences des participants. Ce diagnostic peut être amélioré en exploitant les témoignages et commentaires pertinents fournis au cours des débats ;

- les orientations de la politique nationale de sécurisation foncière ont été approuvées, avec cependant quelques commentaires et contributions de nature à les préciser ou améliorer sur certains plans. La nécessité de sécuriser l'ensemble des acteurs a été particulièrement soignée comme pertinente ;
- les échanges autour de la mise en œuvre de la PNSFMR ont permis d'apaiser les craintes relatives aux risques d'écartier les coutumiers de la gestion foncière rurale ;
- la stratégie de mise en œuvre de la PNSFMR axée sur la décentralisation, la progressivité, et le réalisme est adaptée à la situation sur le terrain.

4.2. Les principales préoccupations

Les nouveaux acteurs ont fortement exprimé des souhaits sur les points ci-après :

- faciliter les procédures d'obtention des titres ;
- alléger les taxes et envisager un paiement échelonné de ces taxes ;
- alléger les procédures administratives de traitement des dossiers ;
- reprise de ses responsabilités par l'Etat dans la gestion des grands périmètres aménagés;
- institution d'une politique nationale agricole intégrant l'ensemble des acteurs et prenant en compte l'ensemble du processus ;
- prise en compte des problèmes environnementaux dans l'élaboration de la PNSFMR ;
- L'élaboration rapide de la loi cadre et organisation d'un suivi de son application sur le terrain.

CONCLUSION

Des informations sur les prochaines étapes ont été données aux participants. Les nouveaux acteurs ont été invités à se préparer et à prendre part à ces prochaines échéances. En attendant, ils ont été invités à faire parvenir tout commentaire ou proposition au CNSFMR.

La concertation avec les opérateurs privés montre une fois de plus l'intérêt et l'urgence de la concertation avec les acteurs ruraux. Les nouveaux acteurs s'inscrivent dans une dynamique économique d'entrepreneurs dans le milieu rural. C'est pour cela que les problèmes d'accès à la propriété foncière et aux titres fonciers apparaissent comme une préoccupation prioritaire. L'implication des autorités coutumières a été soulignée, bien qu'avec des réserves sur leur efficacité et impartialité dans la gestion foncière. Des amendements et propositions pertinentes ont été formulés à l'intention des experts.

A 1 : Liste de présence

N°	Nom	Prénom	Domaine	occupation	Lieu de résidence	contacts
1	Diallo	Madeleine	Elevage	Gérante de ferme	Yegéré	76 57 11 61
2	Soro	Siaka	Agro – business	Resp. production	Niassan/Sourou	70 23 70 31
3	Belem	Passamdeba	Production agricole	Superviseur / production	Niassan/Sourou	20 53 66 90
4	Ouédraogo	Antoinette	Agriculture / élevage	Propriétaire	Péri –urbain	70 20 30 78
5	Tall	Omar	Agriculture / élevage	Entrepreneur	Bama	78 81 57 07
6	Nabi	Lamine	Agriculture / élevage	Entrepreneur	Zugro	76 59 36 75
7	Guïro	Sayouba	Agriculture / élevage	Attaché de santé à la retraite	Séguéré	76 65 56 06
8	Berger/Diao	Mawa	Agriculture / élevage	Coiffure et transformation lait	Banfora	20 91 04 25 78 89 87 96
9	Kone	Abdramane	Agriculture	Agent SOPAFER	Niéguéma (Houet)	20 97 15 12
10	Nikiema	D.	Formation et renforcement des capacités	Cadre du CESAO	Bobo	20 97 10 17 / 16 84
11	Karambiri	Dipina Gerard	Agriculture / élevage	Producteur ferme agricole	Samandeni	20 97 07 19 70 25 11 38
12	Botoni	S. Bernard	Agro pasteur	Propriétaire	Kotédougou	20 97 22 52
13	Traoré	Kofilan	Agro pasteur	Propriétaire	Kourignon (KénéDougou)	76 61 25 51 20 98 02 87
14	Mandé	Charles	Agriculture / élevage	Dr vétérinaire privé	Léo (Sissili)	50 41 31 63
15	Bassinga	Auguste	Agriculture / élevage	Ingénieur d'élevage agent de l'Etat en fonction	Péri – urbain Bobo	76 64 10 23
16	Bassono	Y. Benjamin	Tourisme élevage de gibiers	Socio-économiste gestionnaire	Zones riveraines ranch de Nazinga	70 20 38 91
17	Kere	Edgard	Chasse et vision	Guide de chasse	Zone de chasse de Koudia	50 30 47 22 70 25 08 03
18	Ouédraogo	Saidou	Administrateur	Garde de chasse	Zone de chasse du Beli (Sahel)	50 30 18 02 76 62 12 69
19	Ouattara	Houlla S.	Agriculture	Agriculteur	Zone agricole	20 99 20 27
20	Dakuo	Vère	Marcellin	DGI/DADFC	Ouagadougou	50 30 89 88
21	Traore	Abou Bakari	BACB	Chef d'agence	Bobo	70 23 67 84
22	Maiga	Dramane	CESAO	Comptable RAF	Bobo	76 66 37 87
23	KABORE	Z. Etienne	DOPAIR / CTS		Ouagadougou	
24	BASSERIE	Vincent	DEP / MAHRH		Ouagadougou	
25	BADO	Jean Léon	CN / PNGT II	Juriste	Ouagadougou	70 24 70 62
26	OUEDRAOGO	Laurentine	DID INT	Assistante	Ouagadougou	
27	SINKA	Seydou	DID INT	Assistant	Ouagadougou	76 60 97 40
28	OUEDRAOGO	Hubert	DID INT / Expert	Expert	Ouagadougou	50 31 30 33
29	SANOU	Saïdou	ODEC / Expert	Expert	Bobo	
30	THIEBA	Daniel	GREFCO / Expert	Expert	Ouagadougou	50 34 21 15
31	BAGRE	Alain		facilitateur	Ouagadougou	70 20 07 44
32	ZONOU	Bienvenu		Rapporteur	Bobo	70 14 72 11

**ATELIER DE CONCERTATION
DES GOUVERNEURS
Koudougou, 28 mai 2005**

Facilitateur : **M. Roger NAMA**,
Directeur général de l'aménagement du territoire et du développement local

INTRODUCTION

L'atelier de concertation des gouverneurs a été organisé à Koudougou le 28 mai 2005 à Koudougou dans la salle de conférence de la Direction générale de l'environnement. Il a connu la participation de l'ensemble des Gouverneurs de régions ainsi que de quelques Hauts-commissaires de Provinces et Préfets de département

I. EXPERIENCES FONCIERES :

Les participants, particulièrement les Préfets ont relaté leur vécu des problèmes fonciers sur le terrain.

1.1. Les conflits

Ils sont nombreux et diversifiés: conflits entre agriculteurs et éleveurs ; entre autochtones et migrants ; entre autochtones ; entre migrants.

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs par exemple sont des conflits qui existent depuis toujours. Ils sont présents toute l'année mais prennent de l'ampleur pendant la saison des cultures. La particularité nouvelle de ces conflits c'est leur violence accrue ; ils prennent de plus en plus l'allure d'affrontements entre communautés. Une nouvelle dimension des conflits fonciers est en émergence : il s'agit des conflits fonciers qui interviennent dans les régions frontalières et qui peuvent dégénérer en conflits inter-Etats. Dans le même sens, un nouveau type de conflits oppose anciens et nouveaux migrants suite à la situation en Côte d'Ivoire.

Les causes de conflits fonciers en milieu rural sont diverses. Entre migrants, les conflits opposent anciens migrants et nouveaux migrants, une portion des grandes superficies anciennement accordées aux premiers dans le cadre des prêts coutumiers étant reprises par les propriétaires terriens pour être ré attribués aux second dans le cadre de transactions foncières monétarisées. Le développement de la culture cotonnière associé à la pression démographique a fortement contribué au développement des ventes de terre dans certaines régions. L'occupation anarchique des zones pastorales (cas du CEZIET), le dualisme juridique de fait en matière foncière ainsi que les forts mouvements de migration interne ont été évoqués comme causes de conflits. A l'appui des débats, plusieurs exemples de conflits ont été décrits, relatifs à des problèmes de limites de terroirs ; à des problèmes liés à la non concordance entre limites territoriales administratives et limites de maîtrise foncières coutumières ; à des cas de remises en cause d'accords anciens, souvent sur instigation des politiciens...

1.2. Les pratiques de récupération de terres attribuées coutumièrement

Au niveau de la récupération des terres attribuées par les autochtones, les participants ont relaté plusieurs stratégies observables sur le terrain:

- réductions ou limitations de superficie concédées : les autochtones créent de nouveaux champs de manière à empêcher toute extension de ses superficies cultivées par le migrant. Dans certains cas, ces pratiques contraignent le migrant à quitter ce terroir pour un autre ;
- retraits de terres : parfois on assiste à des retraits de parcelles qui obligent les acteurs concernés à quitter le terroir ;
- occupations d'espace de pâturage : elles prennent plusieurs formes dont les occupations des pistes à bétail, l'invasion des zones aménagées ou encore la mise en culture de terres autour des parcs. Ceci contraint les éleveurs à abandonner le pâturage ;

Certains anciens migrants installent de nouveaux migrants qui restent dépendants d'eux pour l'exploitation des terres. En cas de situation de pénurie, les anciens migrants les font partir et reprennent les terres pour les cultiver. D'une manière générale les migrants sont contraints au silence quant à leur situation de précarité foncière, sous peine de se voir sanctionner par un retrait de parcelles.

1.3. La place et le rôle de l'administration

En matière foncière, l'administration intervient surtout pour concilier les différents protagonistes et préserver l'ordre public. L'intervention de l'administration a cependant été plusieurs fois à la base de conflits. La position partisane de certains responsables ou l'incompétence d'autres ont été clairement soulignés par les participants comme des acteurs d'aggravation des conflits. Les participants ont également déploré la lenteur excessive des juridictions dans le règlement des contentieux fonciers. Ceci conduit l'administration à intervenir le plus souvent en sapeur pompier.

1.4. Situations de crises foncières latentes

Il s'agit d'abord des problèmes liés à l'intervention des nouveaux acteurs. La taille des exploitations ainsi que les conditions d'acquisition des terres ont fait l'objet de vifs débats entre les responsables de l'administration locale. Il est reproché aux nouveaux acteurs d'être dans des logiques de spéculation foncière et de ne pas mettre en valeur l'ensemble des superficies qu'ils occupent.

La pression foncière autour des aires classées constitue également un motif de préoccupation de l'administration sur le terrain. A Boromo par exemple la pression foncière est si forte et les dégâts créés d'éléphants importants que les populations demandent un déclassement pur et simple de la forêt classée.

La réalisation des grands ouvrages hydrauliques ainsi que l'attribution des parcelles sur les périmètres aménagés constituent des sources de conflits auxquels l'Etat prêter une grande attention particulière

La place des institutions locales dans le cadre de la décentralisation rurale a également fait l'objet d'échanges. Comment accompagner ces institutions pour permettre un accès équitable des acteurs locaux au foncier ? Avec la mise en place des communes rurales, l'Etat doit veiller à ce que les pouvoirs qui sont reconnus au niveau local ne soient pas utilisés à des fins d'exclusion ou de règlements de comptes.

1.5. Quelques pistes de solution

Au nombre des pistes de solutions avancées pour faire face aux problèmes fonciers en milieu rural on peut mentionner :

- l'implication des chefs coutumiers dans les CVGT.
- la nécessité d'un document de politique de sécurisation foncière rurale ;
- la clarification du concept de « migrant » avec en priorité la promotion de la nécessaire coexistence entre des acteurs ruraux quel que soit leur origine ethnique ;
- La prise en compte de l'expérience du PFR et de la zone pastorale de Samorogouan dans la formulation de règles locales de gestion et l'élaboration de contrats fonciers.

II : DEBATS SUR LE PROJET DE POLITIQUE DE SECURISATION FONCIERE EN MILIEU RURAL

Les participants ont eu une appréciation générale positive des orientations proposées par les experts. Ils ont félicité les experts surtout pour la clarté et la pertinence de leurs propositions.

Les points ci-après constituent les questions sur lesquelles se sont concentrés les débats :

La Réorganisation Agraire et Foncière (RAF)

Il a été demandé de mieux mettre en évidence les difficultés d'application de la RAF sur le terrain pour éclairer le conflit entre agrobusiness et exploitations agricoles familiales. De même, il a été demandé d'atténuer les commentaires relatifs au manque de volonté politique

de sécurisation foncière en milieu rural car l'élaboration de la RAF traduisait une volonté politique à l'époque. La non application de la RAF ne résulte pas non plus seulement du manque de textes d'application. L'engagement des personnes et institutions chargées de la mise en oeuvre nécessite constitue aussi un élément à prendre en compte.

Les nouveaux acteurs

L'appropriation des terres par les nouveaux acteurs et donc l'expropriation des petits paysans mérite que l'on y porte une attention particulière car elle constitue un phénomène de plus en plus inquiétant. Cette situation prend dans certains cas des allures de spéculation foncière. Il faut veiller à cette situation par l'adoption de règles consensuelles et la mise en application d'un cahier de charge clair.

L'administration et les pouvoirs coutumiers

La majorité des participants sont pour l'implication des responsables coutumiers dans les questions liées au foncier rural, car ce sont des acteurs incontournables. Parfois les autorités coutumières profitent de l'arrivée ou de la fin des projets d'aménagement ou de développement pour tenter de récupérer les terres. A Padéma par exemple, le démarrage du Projet de Développement Local de l'Ouest (PDLO) a des effets pervers : on a ainsi pu assister à des « déguerpissements massifs » de migrants par les propriétaires terriens.

Comment contribuer à la formalisation et à la validation des transactions foncières locales ? Ces transactions sont en effet source de conflits fréquents et de perturbations de la paix sociale.

La situation foncière des femmes

La situation foncière des femmes est en lien avec leur statut social. Elles ont des besoins en terre, mais dans le milieu rural elles n'y ont pas droit d'où la nécessité d'actions de sensibilisation en direction des autorités coutumières.

III - LES PROPOSITIONS

- Il est nécessaire d'organiser une consultation avec l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) pour partager leurs expériences en matière de gestion foncière locale mais aussi pour prendre en considération le lien entre problèmes fonciers urbains et problèmes fonciers ruraux ;
- Il faut accorder un soin particulier au de mise en oeuvre de la PNSFMR. Dans ce sens, il serait souhaitable de suspendre certaines actions en attendant l'adoption de le PNSFMR et de la future loi foncière rurale ;
- Il est nécessaire de mieux documenter la situation des nouveaux acteurs à travers une évaluation des actions de mise e valeur qu'ils ont entrepris en milieu rural. Pour ceux qui se livrent essentiellement aux défrichements pour l'exploitation du bois de feu, les participants ont émis le vœu que des mesures soient prises pour remettrent les terres aux paysans ;
- Une fois adopté, la PNSFMR doit faire l'objet de campagnes de vulgarisation à la base en milieu rural.

IV- QUELQUES QUESTIONS ET INTERROGATIONS

- En ce qui concerne les institutions locales légitimes, s'agit-il de nouvelles institutions à mettre en place ou du renforcement de celles déjà existantes ?
- Concernant le rôle de la justice dans la gestion des conflits fonciers, il faudrait réunir des éléments précis sur le nombre et les types de conflits fonciers traités ou en instance devant les institutions judiciaires.
- Quelles mesures concrètes faut-il mettre en oeuvre pour améliorer effectivement l'accès des femmes à la terre ?

CONCLUSION

L'atelier des Gouverneurs a été une excellente opportunité de recueillir les points de vues des représentants de l'Etat à partir de la perspective locale. La perception des représentants de l'Etat est apparue caractérisée par un grand réalisme, instruit par l'expérience du terrain. C'est cette expérience des réalités locales qui explique sans doute la franchise des commentaires et de certaines propositions, notamment celles relatives aux nouveaux acteurs, au traitement des conflits fonciers ou encore au rôle des autorités coutumières. Les points de vue exprimés par les Gouverneurs restent cependant fortement marqués par un souci de recherche de l'intérêt général et de préservation de l'ordre public.

Tout en félicitant les organisateurs de l'atelier pour l'initiative prise de les associer aux consultations, les Gouverneurs ont souhaité que des rencontres réunissant les différents acteurs entre eux soient organisées afin de permettre la confrontation des points de vue des différents acteurs.

A.1- Liste des participants à l'atelier de concertation des Gouverneurs

N°	Nom	Prénom	Organisations	Lieu de résidence	Contact téléphonique
1	HIEN	Winkoun Pauline	Gouverneur	Centre - Sud	50 40 02 40 76671868
2	BENON	T. Pascal	Gouverneur	Boucle du Mouhoun	20 52 09 91
3	OUEDRAOGO	Mathieu	Gouverneur	Hauts - Bassins	20 98 41 10
4	YAMEOGO / SAWADOGO	Ruth	Gouverneur	Plateau Central	50 30 94 66
5	WILLY	Sébastien	Secrétaire général de Région	Centre - Est	40 71 07 02
6	SAWADOGO	Y. Bernard	Secrétaire général de Région	Nord	40 55 49 37
7	SAWADOGO	O. Vincent	Haut Commissaire	Kouritenga	40 70 00 93
8	LEGMA	Fatimata	Gouverneur	Centre Nord	40 45 08 46
9	YOUGBARE	Y. Issaka	Préfet	Matiakoali	40 79 20 02
10	COULIBALY	Bamori	Préfet	Mangodara	78 86 21 60
11	OUEDRAOGO/ TRAORE	Ténin	Préfet	Padéma	76 61 87 19
12	TRAORE	Komori	Préfet	Samorogouan	70 29 34 46
13	YABRE	S. Anatole	Secrétaire Général de Province	Ganzourgou	40 70 86 01
14	ZOMA	B. Joanny	Haut Commissaire	Ziro	50 41 36 03
15	SINARE	Halhassane	Haut Commissaire	Kéné Dougou	20 99 51 39
16	OUBA	B. Charles	Secrétaire général de Région	Est	40 77 11 57
17	OUEDRAOGO	Marie - Thérèse	Secrétaire générale de Région	Centre	50 30 34 99
18	ROUAMBA	Youssouf	Gouverneur	Cascade	50 20 81 03
19	OUANGRAOUA	Rasmané	Gouverneur	Sud Ouest	20 90 03 84
20	SANOU	B. Seydou	Gouverneur	Centre Ouest	50 44 19 39
21	BICABA	Pierre	Haut Commissaire	Poni	20 90 03 52
22	OUEDRAOGO	Halidou	Haut Commissaire	Séno	40 46 01 04
23	SAWADOGO	Salam	Préfet	Falagountou	40 46 81 17
24	OUATTARA	Sériba	Haut Commissaire	Soum	40 56 02 33
25	DAKUO	V. Marcelin	Directeur des affaires domaniales, foncières et cadastrales	DGI/MFB Ouagadougou	50 30 89 88
26	KABORE	Z. Etienne	Directeur de l'Organisation des producteurs et de l'appui aux institutions rurales (DOPAIR)	Ouagadougou	50 32 45 75
27	BADO	Jean Léon	CN / PNGT II	Ouagadougou	50 32 47 53/54
28	OUARO	Sanné	CN / PNGT II	Ouagadougou	50 32 47 53/54
29	OUEDRAOGO	Laurentine	DID INT	Ouagadougou	76 60 20 32
30	SINKA	Seydou	DID INT	Ouagadougou	76 60 97 40
31	BASSERIE	Vincent	DEP / MAHRH	Ouagadougou	50 32 41 28
32	ZONGO	Koudregma	CNSF/MR; DEP MAHRH	Ouagadougou	50 32 41 50
33	OUEDRAOGO	Hubert	DID INT / Expert	Ouagadougou	50 31 30 33
34	SANOU	Saïdou	ODEC / Expert	Bobo	76 61 79 74
35	THIEBA	Daniel	GREFCO / Expert	Ouagadougou	50 34 21 15
36	BARY	Harouna	Expert	Ouagadougou	70 23 39 12
37	NAMA	Roger	Facilitateur	Ouagadougou	50 32 46 83
38	ZONOU	Bienvenu	Rapporteur	Bobo	70 14 72 11

**ATELIER DE CONCERTATION
DES FEMMES
Koudougou, 27 mai 2005**

Facilitateur : **Mme Georgette KONATE**
Sociologue, Consultante

INTRODUCTION

L'atelier de concertation des femmes s'est tenu le 27 mai 2005 à Koudougou, dans la salle de travail du « Buisson ardent ». Une trentaine de participantes représentant diverses organisations féminines ont pris une part active à la rencontre.

I- EXPERIENCES ET PREOCCUPATIONS FONCIERES DES FEMMES

1.1. Accès à la terre

Les femmes au cours des échanges ont fortement souligné, la grande précarité de leur situation foncière. Traditionnellement la femme n'hérite pas de la terre. Cependant les femmes ont accès à la terre par l'intermédiaire de eu mari. Cependant, cet accès demeure précaire : la terre accordée à la femme pour ses activités propres peut être retirée à tout moment pour d'autres besoins (attribution à des jeunes, à des migrants et même à une co-épouse). Cette situation décourage les femmes d'entreprendre des actions d'amélioration de la productivité de leurs champs individuels. D'une manière générale, on peut faire les constats suivants :

1. dans l'ensemble du territoire national, les femmes ont peu de difficultés pour accéder aux parcelles champs de case qu'elles destinent à la production de gombo, d'arachides ou d'oseille. Cependant ces parcelles sont de superficies réduites et localisées à proximité des habitations ;
2. les champs attribués aux femmes font l'objet de retraits fréquents sous des prétextes divers. De plus les terres qui leur sont affectées sont généralement de qualité médiocres. La question de la durée d'accès à la terre semble une question cruciale ;
3. l'insécurité foncière touche également les champs collectifs des femmes. Sur des sites prêtés, ces champs sont souvent l'objet de retraits par les détenteurs coutumiers. Les accords conclus entre les associations de femmes et les « propriétaires » de parcelles sont constamment remis en cause. L'aval des autorités coutumières pour ces accords ne met pas les femmes à l'abri de retrait.
4. il existe une disparité dans l'accès des femmes à la terre, tant du point de vue du critère géographique (régions) que de du point de vue du critère de l'âge. Ainsi dans la Comoé, les femmes rencontrent peu de difficulté pour accéder aux parcelles pour la production agricole. Ce contexte favorable a permis aux femmes dans le cadre du projet Opération Riz Comoé (ORC) de transmettre à leurs filles des parcelles de culture. Il faut souligner que la culture du riz dans cette région est une activité traditionnelle des femmes. Au niveau du plateau central, et dans le Nahouri, les femmes d'un âge avancé rencontrent peu de contraintes pour accéder aux terres
5. sur les terres aménagées, l'Etat a du mal à octroyer des parcelles aux femmes, excepté dans la région des Cascades

1.2. La propriété foncière

L'accès à la propriété foncière constitue la contrainte majeure rencontrée par les femmes. A l'exception des régions telles que les Cascades, en milieu rural, la terre est l'objet de nombreux rites conduits essentiellement par les hommes. Sur le plan coutumier, la non autorisation des femmes de conduire ces rites est l'argument le plus usité pour s'opposer à leur accès à la propriété foncière.

1.3. L'insécurité foncière

L'insécurité foncière des femmes se traduit surtout par les retraits de leurs parcelles. Les retraits de terre interviennent souvent à la suite de la pratique de certaines cultures (cultures de rentes) ou encore quand le champ a été bien fertilisé et mis en valeur. Plusieurs témoignages de retraits ont été évoqués par les femmes. Les accords préalablement conclus même avec l'aval des chefs de terres sont remis ultérieurement en cause. Parfois lorsque la femme a son champ à côté de son époux, ce dernier sous le prétexte d'une extension de sa parcelle retire le champ de la femme, ce qui la contraint à rechercher une nouvelle parcelle.

1.4. Les conflits fonciers

Plusieurs situations de conflits ont été évoquées. Souvent les conflits n'opposent pas les femmes aux chefs de terres mais aux producteurs locaux. Les types de conflit évoqués sont :

- les conflits relatifs à l'héritage des parcelles. Les femmes sont victimes des conflits qui opposent les cadets à leurs aînés sur les parcelles héritées des parents ;
- les litiges entre les associations féminines et les détenteurs coutumiers des parcelles sur les périmètres exploités collectivement par les femmes. Les parcelles accordées aux femmes par l'intermédiaire des chefs de terre appartiennent souvent à des familles qui n'appartiennent pas au lignage de ce chef. Ce qui conduit souvent à des retraits par ces familles.
- les litiges relatifs aux limites des parcelles. Il y a souvent une contestation sur les limites des parcelles exploitées par les femmes.

A l'occasion de ces conflits, les femmes refusent de saisir les tribunaux. Par ignorance et surtout par peur de se voir marginalisées ou chassées de leur foyer, elles s'abstiennent de saisir les juridictions modernes. C'est ce sentiment qu'une participante a traduit par cette expression : « *Si tu vas au tribunal tu reviendras rentrer où ?* »

1.5. Des arguments en faveur de l'accès des femmes à la terre

Plusieurs arguments militent en faveur du droit d'accès des femmes au foncier

- les femmes par la production agricole contribuent non seulement à l'alimentation de la famille mais également à la couverture d'autres besoins (charges liées à l'utilisation de main d'œuvre dans les champs du genre association de culture etc.) ;
- les femmes font face à une part importante des charges familiales. Souvent après les récoltes, le mari vend les récoltes et garde l'argent, pendant que très tôt la femme doit faire face aux besoins de la famille (alimentation, scolarité des enfants, problème de santé etc.).
- certaines productions agricoles sont des activités spécifiques pour les femmes. C'est le cas de la culture du riz dans la région des cascades.
- la femme a plus de responsabilités familiales et donc elle a besoin de plus de terres que l'homme.

En ce qui concerne le droit d'accès des femmes à la terre diverses initiatives de plaidoyers existent déjà. C'est le cas de l'initiative conduite par le CBDF dans le document intitulé : « *Analyse des thèmes du forum national de plaidoyer pour le plein exercice de la citoyenneté de la femme au Burkina Faso 3 avril 2003* » (mars 2003). Il faut souligner en outre, que le Ministère de la Promotion de la femme prépare un document cadre sur la politique de promotion de la femme au Burkina Faso. C'est autant d'éléments à prendre en compte pour soutenir le droit des femmes à accéder à la terre.

1.6. Propositions

Après avoir mis en évidence la « *situation d'insécurité foncière criarde* » des femmes, les participantes ont fait les propositions suivantes :

- un accès de la femme à la propriété foncière dans les zones aménagées. Par exemple l'on pourrait réserver un quota pour les femmes sur ces terres aménagées qui appartiennent à l'Etat.
- sécuriser les fonciers des femmes du point de vue de la durée des droits de culture qui lui sont accordés. Les prêts ou les locations devront s'étaler sur un délai de 10 ans minimum.

Ces premiers échanges autour des expériences foncières vécues par les femmes ont montré que l'accès à la terre constituait bien une préoccupation pour les femmes. La demande des femmes d'accéder à la terre apparaît également comme légitime tant au plan économique qu'au plan social. Pourtant, le constat clairement établi est que la situation foncière des productrices rurales est très précaire. Des expériences innovantes et positives ont cependant été relatées

- cas du projet Opération riz dans la Comoé où des parcelles de riziculture ont été attribuées aux femmes;
- cas des zones de Kaya et de Fada où des PV de palabre signés des différentes parties avec des délais d'exploitation sur 10 ans mais non validées au niveau de l'administration.
- Cas des pratiques d'exploitation alternée : exploitation en saison sèche par les femmes et en saison pluvieuse par les propriétaires terriens.

II- DIAGNOSTIC DE LA SITUATION FONCIERE

1.1. Commentaires généraux

Le diagnostic établi de la situation foncière été apprécié positivement par les femmes. La concordance entre le diagnostic posé et les éléments de l'expérience foncière vécu par les participantes a été soulignée. Certaines femmes ont cependant relevé que le diagnostic était globalisant du point de vue de la problématique « femmes et foncier » qui se trouve noyée dans les analyses d'ensemble. L'absence de données quantifiées sur l'accès des femmes au foncier a été critiquée.

2.2- Commentaires spécifiques

La RAF

La RAF est peu connu des paysans. Elle n'est pas accessible aux populations dont le taux d'alphabétisation reste encore faible. Elle n'est pas disponible en langues nationales. Elle laisse subsister un dualisme juridique de fait ou présente des vides juridiques qui rendent son application difficile.

Les nouveaux acteurs

Pour les femmes, les nouveaux acteurs profitent de l'ignorance de la population pour se acquérir de grandes superficies de terres rurales. Ils passent en fait par des fils de la localité pour avoir les terres. Les superficies de terres occupées (réservées) par les nouveaux acteurs sont très grandes et restent souvent sous-exploitées ou même totalement non mises en valeur.

Pour soutenir l'ensemble de ces commentaires, il y a eu plusieurs récits de conflits fonciers qui mettent en évidence la diversité des situations foncières, la diversité des conflits ainsi que des causes profondes et apparentes.

2.3 - Propositions

Les femmes ont formulé les propositions ci-après:

- le diagnostic doit insister davantage sur la situation foncière des femmes rurales ;
- les expériences foncières des femmes doivent être capitalisées et valorisées ;
- une collaboration entre Etat, communautés locales est indispensable pour une amélioration de la situation foncière des femmes ;
- l'Etat doit mener des campagnes de sensibilisation sur la question de l'accès des femmes au foncier ;
- la question de la migration doit être mieux abordée, de même que les problèmes liés aux permis de coupe et aux concessions de chasse ;
- il faut mieux appréhender la question de la gestion locale du foncier en rapport avec le rôle des autorités coutumières.

III - LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURISATION FONCIERE EN MILIEU RURAL

Les orientations de sécurisation foncière en milieu rural ont été présentées aux femmes en tant qu'éléments introductifs à des débats qui ont été très nourris.

3.1. Appréciations générales

Les participantes ont apprécié positivement le travail des experts surtout du point de vue de sa clarté. Un appel a été lancé par certaines femmes aux organisations et ONG de femmes pour les inciter à travailler à accéder aux instances de décision où se discutent leurs problèmes.

3.2. Commentaires spécifiques

- La participation des femmes dans les institutions locales de décision a été fortement encouragée. Les femmes doivent y désigner non pas des figurantes, mais des représentantes dynamiques, capables de défendre les intérêts des femmes et d'influencer les prises de décisions en leur faveur.
- Le phénomène des nouveaux acteurs ainsi que leurs pratiques suscite fortes et réserves de la part des femmes. Pour les femmes, les petits paysans et leurs enfants pourraient demain se retrouver sans terres. Les nouveaux acteurs ne doivent pas être le seul modèle de développement rural pour le Burkina Faso.
- Certaines femmes ont relevé que l'on ne peut se référer uniquement aux autorités coutumières comme voie pour une gestion effective et efficace du foncier rural. Il faut certes tenir compte des réalités locales, mais il ne faut pas prôner un retour à l'ancien temps.

En ce qui concerne les nouveaux acteurs, un exemple a été donné sur le Nahouri, où une exploitation de 150 ha a été attribuée à une seule personne. Le réseau des acteurs ONG dans la dite province s'est saisi de l'affaire. Il a engagé une action de sensibilisation de en direction de l'ensemble des chefs de terres et un plaidoyer pour que les chefs ne donnent plus désormais plus de 10 ha.

Pour ce qui concerne les droits des femmes, l'expérience des femmes de la Comoé a montré comment l'action de plaidoyer qu'elles ont engagé a permis de modifier des comportements traditionnels où on considérait que les travaux agricoles pénibles devaient être confiés aux femmes, en compensation de la dot que l'homme a payé.

3.3. Propositions

- Organiser des mesures de protection des petits paysans et l'exploitation familiale comme alternative crédible pour un développement rural durable au Burkina Faso ;
- Revoir les modalités d'installation des nouveaux acteurs ainsi que les superficies qui leur sont allouées. Des propositions ont été faites en vue d'une limitation des superficies à ne pas dépasser par les nouveaux acteurs. Une sensibilisation des paysans en vue de leur permettre de mieux gérer leurs terres.
- La prise en compte des autorités coutumières dans la composition des institutions locales de gestion foncières.
- La traduction des textes ainsi que leur adaptation en langue nationale.
- L'organisation d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre effective de cette politique nationale de sécurisation foncière.

CONCLUSION

Des informations ont été données aux femmes sur les échéances à venir dans le cadre du processus d'élaboration de la PNSFMR. Les femmes à travers leurs organisations doivent trouver les moyens de bien se préparer pour ces échéances futures.

L'atelier de concertation des femmes a permis de mettre en évidence l'importance de la problématique foncière en général et plus particulièrement, celle de l'accès des femmes à la terre. La rencontre a permis de montrer combien il est important de créer des espaces spécifiques d'échanges pour les productrices rurales. L'atelier a permis aux femmes faire entendre leur propre parole sur la situation foncière des femmes. L'insécurité foncière des femmes est apparue comme une réalité et une contrainte au développement rural en général. La revendication d'une meilleure sécurité foncière pour les femmes est apparue comme légitime et comme de nature à contribuer à l'accroissement de la production et de la productivité.

A 2 : Liste de présence

N°	Nom	Prénom	Organisations	Lieu de résidence	Contact téléphonique
1	OUEDRAOGO/O	Hadissa	WILDAF (A.PRO.FER)	Ouagadougou	50 36 91 67 50 30 01 07
2	BASSONO/KANSOLE	Elisabeth	FEPAB	Ouagadougou	50 30 31 41
3	COULIBALY/ZERBO	Oumou	Collectif « Namouna »	Banfora	20 91 03 99
4	OUEDRAOGO/KIBORA	Victoria	Association des femmes juristes du Burkina	Ouagadougou	50 33 73 31 70 26 97 14
5	KERE	Geneviève	RECIF /ONG (UGVNB)	Ouagadougou	70 28 39 13
6	DAO	Sibiri Bacono Haoua	Association Munyu des femmes de la Comoé	Banfora	20 91 02 50 76 60 85 54
7	SOME/HEMA	D.Olivia Régina	Association Munyu des femmes de la Comoé	Banfora	78 83 10 34
8	THIOMBIANO	Cécile	AFEDD (RECIF / ONG)	Ouagadougou	50 36 00 31 70 22 40 26
9	SAWADOGO	S. SONIA	AFEDD (RECIF / ONG)	Ouagadougou	50 42 71 43 70 15 34 82
10	YODA	Françoise Bibiane	RECIF / ONG	Ouagadougou	50 31 22 25
11	ZOUNGRANA	Assita	CBDF	Ouagadougou	70 74 87 03
12	TRAORE	Aminata	EFB : Entraide Féminine Burkinabé	Ouagadougou	50 34 38 44
13	BARBOZA	Astride	EFB : Entraide Féminine Burkinabé	Ouagadougou	50 34 38 44
14	NOMBRE	Azara	Association des veuves et orphelines RECIF / ONG	Ouagadougou	50 30 78 95
15	BAMOGO/GOLYRE	Kahouala Martine	FEPAB	Pô	50 40 33 29 76 60 77 21
16	SAVADOGO/OUEDRAOGO	Mariam	FEPAB	Ouahigouya	40 55 00 60 70 14 93 15
17	ILBOUDO	Denise	FE NA FER B	Kombissiri	50 40 50 10
18	ZORMA	Pauline	AFD Bwayaba	Ouagadougou	50 35 14 69
19	TOE	Elise	AFD Bwayaba	Ouagadougou	50 35 14 69
20	NANA/TIENDREBEOGO	Marguerite	UDEP / K	Koudougou	50 44 13 95
21	NAGNINA/KANTIONO	Béatrice	UDEP / K	Koudougou	50 44 13 95 50 44 17 12
22	YERBANGA	Arthur	CRA / CO	Nanoro	76 66 43 45
23	LENGLENGUE	Ablassé	RECIF / ONG (UGVNB)	Ziniaré	78 28 39 13
24	ZONGO/NANA	Larissa	CBDF	Ouagadougou	50 36 00 02 70 25 03 73
25	BASSOLE	Ebou	FE NA FER B	Ouagadougou	
26	ZAGRE	Jeanne	FE NA FER B	Koudougou	76 40 11 79
27	KANMA	Fidelle	FE NA FER B	Sabou	70 10 89 39
28	YAMEOGO	Sophie	FE NA FER B	Dori	
29	PIOUPARE	Françoise	RANG Nahouri	Pô - Ouagadougou	76 60 29 95
30	TRAORE /GANOU	Fia Amélie	RECIF / ONG	Ouagadougou	50307895
31	BADO	Jean Léon	CN / PNGT II	Ouagadougou	50 32 47 53/54
32	OUARO	Sanné	CN / PNGT II	Ouagadougou	50 32 47 53/54
33	OUEDRAOGO	Laurentine	DID INT	Ouagadougou	76 60 20 32
34	SINKA	Seydou	DID INT	Ouagadougou	
35	BASSERIE	Vincent	DEP / MAHRH	Ouagadougou	50 32 41 28
36	ZONGO	Koudregma	CNSF/MR; DEP MAHRH	Ouagadougou	50 32 41 50
37	OUEDRAOGO	Hubert	DID INT / Expert	Ouagadougou	
38	SANOU	Saïdou	ODEC / Expert	Bobo	
39	THIEBA	Daniel	GREFCO / Expert	Ouagadougou	
40	BARY	Harouna	Expert	Ouagadougou	70 23 39 12
41	KONATE/	Georgette	Modératrice	Ouagadougou	
42	ZONOU	Bienvenu	Rapporteur	Bobo	70 14 72 11

**ATELIER DES CHEFS
COUTUMIERS
OUAGADOUGOU, 08 et 09 Juillet 2005**

Facilitateur : Alfred DJIGMA
Naba Koabga chef de Kognoudou

INTRODUCTION

L'atelier de concertation des chefs coutumiers s'est tenu les 7 et 8 juillet 2005 à Ouagadougou dans les locaux du « Centre Résidence Voyageurs ». La journée du 7 juillet a été une journée de concertation interne entre chefs coutumiers, destinée à préparer celle du 8, où les chefs coutumiers ont pu échanger avec les experts. Une trentaine de chefs coutumiers en provenance de différentes provinces du pays ont pris part à la rencontre de concertation. Il s'agissait principalement de représentants de la chefferie politique, avec cependant la présence de quelques chefs de terres.

I- LES EXPERIENCES ET PREOCCUPATIONS FONCIERES

Quelques témoignages ont tendu à montrer que la politique d'installation de migrants à l'Aménagement des Vallées des Voltas (AVV) est à la base des tensions foncières qui s'expriment aujourd'hui dans la zone. Certains comportements des migrants (installation anarchique de leurs parents venus du village) ont été indexés comme facteur d'aggravation des conflits fonciers. L'Etat porterait également de graves responsabilités dans la situation conflictuelle actuelle du fait de « son laxisme » ou de ses « erreurs » dans la réalisation de l'aménagement. En exemple, on pourrait mentionner le fait que l'Etat ait laissé baptiser les villages de la zone aménagée par des noms artificiels tels que V 1, V 2, V3, etc. sans aucune concertation avec les responsables coutumiers, ni considération du rattachement de ces villages aux terroirs traditionnels préexistants ; La situation actuelle dans la zone des ex-AVV a été considérée comme très grave ; elle aurait même déjà dégénéré en affrontements meurtriers n'eût été l'intervention personnelle du Mogho-Naba. Comme solution d'apaisement, certains chefs exigent le changement des noms des villages ainsi que le respect par les migrants des valeurs et règles des sociétés qui les ont accueillis.

Les affrontements sanglants de 1980 qui ont opposé les populations des villages Niahogo et de Bégédo ont été rappelés pour souligner la responsabilité des actions de l'Etat. La création du Barrage de Bagré a aggravé la dégradation des relations foncières paisibles dans la zone. Les eaux du barrage ont en effet noyé une part importante des terres de la localité, créant une situation de pénurie foncière. Ce qui conduit l'intervenant à conclure en ces termes : « *il y a comme une ceinture de feux autour de Niahogo* ».

Au nombre des sources des conflits fonciers, les participants ont cité la question de la matérialisation des limites des terroirs. Les actions de matérialisation des limites des terroirs initiées par les projets ont parfois créé des situations jugées inacceptables pour les populations locales. C'est le cas par exemple de ce village qui était jadis intégré à Niahogo et qui s'est trouvé ainsi séparé de celui – ci.

Il a été rappelé également le conflit meurtrier qui a opposé agriculteurs Gourmantché et éleveurs Peulhs à l'Est. L'affrontement entre les deux communautés qui cohabitent pourtant depuis fort longtemps s'est soldé par un mort Gourmantché. Ceci a provoqué des représailles contre les éleveurs aboutissant à 8 morts Peulhs. Selon les chefs, les autorités administratives portent une responsabilité dans l'aggravation des conflits agriculteurs éleveurs.

Les effets de l'urbanisation et le rôle des communes dans l'insécurité des producteurs ruraux ont été aussi soulignés. Pour les besoins des lotissements les municipalités font en effet déguerpir les paysans de leurs terres, sans tenir compte des activités de ceux –ci. Petit à petit cela a provoqué un mouvement de ventes des terres et de spéculation foncière en zone périurbaine. Le vœux formulé serait de limiter les superficies que l'on accorde ou que l'on vend. Il faut prêter une forte attention aux superficies octroyées ou vendues, au risque de porter de graves préjudices aux « pauvres » (petits paysans sans moyens).

Pour les participants, tous ces éléments militent en faveur de la nécessité de revisiter la position selon laquelle la terre appartient à l'Etat.

II- ECHANGES SUR LE DIAGNOSTIC

2.1. Commentaires généraux

Le diagnostic de la situation foncière établi par les experts chargés de l'élaboration de la politique a été présenté aux chefs coutumiers.

L'exactitude du diagnostic a été soulignée par des intervenants qui ont dit partager les analyses faites. Tout en soulignant qu'ils sont rassurés sur les intentions des experts, les coutumiers ont néanmoins tenu à attirer leur attention sur certaines formulations contenues dans le document qui pourrait conduire à des interprétations tendancieuses. Exemple : Les experts indiquent dans le document de projet de politique que les chefs coutumiers sont incontournables en matière de gestion foncière, mais ils soulignent également qu'il n'est ni souhaitable ni acceptable que ces derniers assurent la gestion foncière !

Sur ce sujet l'ensemble des interventions a relevé le fait que les chefs coutumiers ont tous une expérience foncière. Ils ont tous eu à intervenir dans la gestion du foncier ainsi que les différends fonciers. Ceci témoigne de l'importance de la chefferie traditionnelle dans la problématique foncière au Burkina Faso. Il faut donc que le document soit clair sur le rôle de la chefferie en matière foncière.

2.2- Commentaires spécifiques

Place et rôle de la chefferie

Un des points importants dans les débats a tourné autour de la place de la chefferie traditionnelle dans la gestion foncière. Les chefs ont surtout relevé que la terre avait des propriétaires coutumiers depuis toujours. C'est à un moment donné de l'histoire politique du pays que l'Etat a refusé de reconnaître la chefferie coutumière. Pourtant, pour bien gérer le foncier, il faut un dialogue franc entre administration et les chefs coutumiers. Les chefs coutumiers ont été dépossédés de leurs pouvoirs sur le foncier. Cependant, ils continuent à gérer le foncier à travers le pouvoir mystique qu'ils détiennent. Selon les participants, les chefs coutumiers sont importants dans nos communautés, mais c'est par mimétisme de l'occident qu'ils sont rejetés par les Etats africains. Les chefs coutumiers ont insisté sur le fait que dans le conflit qui les oppose depuis longtemps à l'Etat, ils ont toujours fait preuve de patience, et ont su résister (de manière active ou passive) avec succès aux différentes tentatives pour éliminer l'autorité coutumière. Selon eux, l'Etat gagnerait donc à composer avec les autorités coutumières qui continuent d'exercer une influence sur les populations rurales.

La RAF

Pour les chefs, la RAF est intimement liée à la révolution et à l'idéologie qu'elle véhiculait. Cette période s'est caractérisée par la lutte violente contre la chefferie coutumière et par l'absence de concertation avec eux. Il a également été relevé l'absence d'études sociologiques préalables à l'élaboration de la RAF. La RAF comporte des principes choquants et inacceptables du point de vue coutumier, comme l'affirmation que la terre appartient à l'Etat. Le résultat aujourd'hui est que la mise en œuvre de la RAF a connu des failles sur le terrain. Pour les chefs, il y a des aspects de la RAF qui ne pourront jamais être appliqués au Burkina Faso. Finalement, les chefs se demandent pourquoi c'est seulement maintenant (plus de 20 ans après l'adoption de la RAF) qu'on se décide à les consulter !

Abordant les pratiques actuellement en cours de ventes de terres, les chefs ont tenu à exprimer leur inquiétude par rapport aux acquisitions de terres de grandes superficies. Ils soulignent que les ventes de terres sont contraires à la coutume. Coutumièrement, la terre est sacrée car on y bâtit sa maison et on y cultive pour se nourrir : elle ne peut donc être vendue. S'il y a des ventes cela se fait en violation des coutumes. Il faut rechercher les vraies causes ailleurs. Les chefs regrettent que dans le document on ait généralisé de manière abusive en traitant tous les chefs comme des complices des ventes illicites de

terres. Pour eux on ne peut nier que certains chefs participent à ces transactions, mais il est erroné de mettre tous les chefs dans le même panier. Il a également été demandé de clarifier les affirmations du rapport selon lesquelles les chefs ne sont des propriétaires terriens.

2.3. Propositions

La tenue de l'atelier de concertation des coutumiers a été ressentie par les chefs comme le témoin de la reconnaissance du rôle important qu'ils jouent en matière foncière. La proposition a donc été faite de donner plus de temps aux chefs pour s'imprégner de la question de l'élaboration de la politique foncière. Dans le même sens, les chefs souhaitent être mieux impliqués dans le processus d'élaboration de la politique foncière. En particulier ils souhaitent que l'Etat clarifie sa position quant à leur place et à leur rôle dans la gestion du foncier rural. Si on leur donne leur place dans le processus en cours, les chefs se disent prêts à apporter leur contribution à l'œuvre commune de sécurisation des acteurs ruraux.

Pour l'un des chefs, des conventions locales en matière foncière peuvent permettre de gérer localement les rapports fonciers, notamment entre migrants et autochtones. Il faudra que la politique foncière introduise ce type d'outils.

2.4. Questions

Quelques questions de compréhension ont été posées :

- y a-t-il un code rural au Burkina Faso ?
- les résultats de l'atelier constituent-ils déjà une validation de la Politique Nationale de Sécurisation foncière ?
- qui est le commanditaire et quels sont ses objectifs véritables ? Ne cherche-t-on pas à utiliser les chefs sous couvert de participation ?

A l'ensemble de ces questions, les experts ont apporté des réponses appropriées.

III- LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURISATION FONCIERE EN MILIEU RURAL

Les experts ont fait une présentation succincte des différentes orientations majeures proposées de la politique nationale de sécurisation foncière ainsi que des éléments des stratégies de mise en œuvre.

3.1. Commentaires généraux

Après une appréciation positive sur la clarté de l'exposé, les chefs traditionnels ont particulièrement insisté sur les points suivants :

- le souhait d'être des acteurs de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique et non seulement des personnes consultées. Ceci pose donc à nouveau la question de la place des chefs coutumiers dans la gouvernance foncière locale.
- L'écriture du document donne un portrait inexact de la chefferie traditionnelle comme constitué de personnes ignorantes et rétrogrades. Ceci est faux ; la chefferie a évolué avec le temps, comme le montre d'ailleurs la composition actuelle des participants à l'atelier. D'autres passages semblent indiquer que les experts ont clairement pris le parti d'« en finir avec la coutume ». La chefferie ne peut s'y opposer, mais dans tous les cas elle saura s'adapter.

Tous commentaires et analyses des chefs coutumiers tendent à réaffirmer leur place et leur rôle incontournables en tant qu'institutions légitimes de gestion foncière locale.

3.2. Commentaires spécifiques

Le rôle du chef est un rôle surtout de conseil, d'appui et de recours entre autres. Dans les conflits fonciers où il est souvent sollicité, il ne tranche jamais seul. Mais avec la mise en place des tribunaux départementaux, il y a eu comme une dépossession des chefs de leurs prérogatives.

En ce qui concerne la propriété de la terre, les chefs ont catégoriquement rejeté le principe de la propriété étatique de la terre. Pour eux, dire que « *la terre appartient à l'Etat* » est un non sens car, ne correspondant à aucune réalité sur le terrain ; l'Etat lui-même le sait.

En ce qui concerne l'accès de femmes et des jeunes à la terre, pour les chefs il n'existe aucune zone où la femme n'a pas accès à la terre. L'on travaille en famille et chaque femme comme chaque jeune a le droit d'accéder à un lopin de terre. Pour les chefs, il n'est d'aucune utilité de faire du mimétisme ; ce qu'il faut c'est de savoir aller à notre propre rythme, avec prudence. Certains ont même soutenu qu'en ce qui concerne les droits des femmes, le Burkina était en avance par rapport à beaucoup de pays occidentaux. Pour eux il est vain de chercher à opposer l'homme et la femme burkinabé car « *aucune femme burkinabé ne veut quitter son mari !* »

3.3. Propositions

Hors mis les propositions déjà en filigrane au niveau des appréciations générales et des commentaires spécifiques, les chefs traditionnels ont fait les suggestions suivantes :

- une reconnaissance claire du rôle de tous les acteurs en matière foncière, y compris le rôle des chefs coutumiers.
- Il est souhaitable qu'à l'avenir un représentant du ministère de tutelle de la chefferie coutumière (le MATD) participe à ce type de rencontre pour pouvoir répondre aux questions qui concerne spécifiquement ce ministère et auxquelles les experts ne peuvent répondre.

CONCLUSION

Les experts ont informé les chefs que les concertations ne sont pas terminées. Elles se poursuivront et s'approfondiront notamment après la période électorale. Les chefs ont souhaité disposer des rapports de l'atelier, ainsi que des résultats des ateliers des autres groupes cibles.

La concertation des chefs coutumiers constitue une première dans l'histoire de la politique foncière du Burkina faso. C'est la première fois que les autorités compétentes se mettent en position de dialogue avec les coutumiers sur les orientations de la politique foncière. Les débats des chefs ont été clairs et francs. Ils ont surtout fait passer le message de leur volonté de coopérer loyalement avec l'Etat en tant qu'auxiliaires de l'administration dans la gestion foncière rurale. Dans le même temps ils ont clairement fait comprendre que tenter de contourner de quelque manière que ce soit les coutumiers ne peut que conduire à l'échec de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural, comme le montre bien l'expérience de la RAF.

Annexe 2 : Liste des participants

Numéro	Nom Prénoms	Titre	Contacts
1	KAMBOUELE Boureima	Chef coutumier Dano	20 90 80 11
2	CONGO Karim	Chef de canton Boudry	70 25 43 49
3	LOIRI Yentagma	Chef de village Tanbongou	Fada Ngourma
4	YENDIELI	Chef de canton de Yamba	Fada Ngourma 40 77 40 02
5	TANDAMBA B. Tanguili	Ministre de sa majesté Koupiendiéli	70 73 02 61
6	BOLY Amadou	Chef peuhl Gourma	70 73 02 61
7	OUDRAOGO Saïdou Bernard	Goudin Naaba de Boussouma	50 42 15 24
8	KOMPAORE S. Marcel Issa	Chef de canton de Niaogho	76 51 85 44
9	Naaba Padré de Saponé	Chef de canton de Saponé	76 54 75 30
10	YARI Ousse Adama	Chef coutumier de Gaana	76 69 72 23
11	BAAGRE K. André	Tansoha de Tenko/ chef de village de Koupoaga	70 26 21 39
12	MINOUGOU T. Pierre	Kaam – naaba de Tenkodogo	70 17 55 99
13	KERE Ousmane Oscar	Chef de canton de koanga / Tenkodogo	70 26 24 44
14	OUARGAYE Tougri Saïdou	Chef de Tampané Kib	71 35 40
15	YAGUIBOU Houépô Guy Michel	Pô - Pè	76 55 09 94 / 50 40 31 04
16	TRAORE T. Jean Martin	Chef de canton Orodara	76 59 42 44
17	OUEDRAOGO D. Bonaventure	Chef de canton de SAO	78 83 39 86 / 50 39 83 14
18	SAWADOGO Issa	Grand Baloum Boussouma	-
19	OUEDRAOGO A. Charles	Chef de canton de Kirgoutengu (Boussouma)	70 24 61 25
20	OUATTARA Adolphe	Chef de terre Dielmofon	70 70 77 7
21	HEMA Yoyé	Chef de canton de Banfora	20 91 01 84 / 76 44 70 40
22	L'hadj SANOU Siaka	Représentant chef de canton de Bobo	20 97 18 64
23	OUEDRAOGO Y. Prospère	Naaba Koanga Sanmatenga	50 35 60 17
24	OUEDRAOGO Ousmane	Naaba Tegre – Tema, Passoré	7026 11 37 / 40 55 81 24
25	YELBOUNI Jacques	Naaba Siquiri Yako	70 26 11 53 / 40 54 00 57
26	DICKO Oumarou	Représentant Emir du Liptako Dori	78 86 09 82
27	PORGO Tasséré	Tingsoba de Ronga Yatenga	4055 07 08
28	Naaba Sonre	Chef de Tougouya Yatenga	50 35 31 54 / 70 11 28 66
29	Naaba Kougri	Togo Naaba du Yatenga	40 55 07 08
30	Naaba Abga	Chef de canton de Boussou Yatenga	76 61 65 03 / 70 75 23 44
31	Chef peuhl de Tenkodogo	coutumier	70 29 13 34
32	NANA Siméon	Chef de village Yaïka	Ganzourgou
33	ILBOUDO Emile	Chef de terre de Wogdogo	
34	Naaba Koanga Yatenga	Chef coutumier	-
35	Naaba Koabga de Kognoudou	Chef coutumier	70 75 26 20
36	Kamsong Naaba	Chef coutumier	50 31 20 60 / 76 61 67 02
37	BADO Jean Léon	CN / PNGT 2	50 32 47 54
38	OUARO Sanné	CN / PNGT 2	50 32 47 54
39	DRABO Mouhamed	SAT / CN / PNGT 2	50 32 47 54
40	DAMBRE Blandine	SAT / CN / PNGT 2	50 32 47 54
41	BASSERIE Vincent	DEP MAHRH	50 32 41 28
42	ZONGO Koudregma	DEP MAHRH	50 32 41 01/50
43	KABORE Z. Etienne	Directeur DOPAIR MAHRH	50 32 45 75
44	OUEDRAOGO Laurentine	Appui à l'organisation cabinet DID INT	76 60 20 32
45	OUEDRAOGO Hubert	Expert	50 31 30 33
46	THIEBA Daniel	Expert	50 34 21 15
47	SANOU Saïdou	Expert	76 61 79 74
48	BARRY Harouna	Expert	70 23 39 12
49	ZONOU Bienvenu	Rapporteur	70 14 72 11

**ATELIER DE CONCERTATION
DES SERVICES TECHNIQUES**

OUAGADOUGOU, 05 Octobre 2005

Facilitateur : Souleymane Ouédraogo
Ex- directeur des domaines

INTRODUCTION

La rencontre de concertation des services techniques s'est tenue le 5 Octobre 2005 à Ouagadougou dans les locaux du « Centre Résidence Voyageur ». La rencontre a réuni une quarantaine de participants représentant les directions centrales et régionales concernées par les questions foncières.

I- DIAGNOSTIC DE LA SITUATION FONCIERE EN MILIEU RURAL

Les participants ont exprimé leurs avis, commentaires et critiques et sur le diagnostic de la situation foncière rurale qui leur a été présenté par les experts. Les éléments essentiels d'appréciation sont résumés dans le tableau T1 qui suit.

II - DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURISATION FONCIERE EN MILIEU RURAL

La présentation de la proposition de politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) a été faite aux participants par les consultants. Deux listes d'intervention ont permis des débats francs et ouverts dont la synthèse ressort dans le tableau T2 ci-après:

III - PERSPECTIVES ET CONCLUSION

Les suites du processus d'élaboration de la PNSFMR ont été exposées aux participants qui ont été sollicités sur des contributions écrites qui peuvent être remises au CNSFMR.

L'atelier de concertation des services techniques a été particulièrement riche, notamment en terme de contribution à l'amélioration de la structuration du projet de PNSFMR. Il a également permis de mieux prendre en considération les préoccupations de l'Etat, exprimées du point de vu de la diversité des secteurs ministériels.

T.1 : Synthèse des échanges sur le diagnostic

ASPECTS ABORDES	QUESTIONS/CLARIFICATIONS	COMMENTAIRES CRITIQUES/ DESACCORDS	CONTRIBUTIONS/ DEMANDES DE COMPLEMENTS
Notion de milieu rural	Dans le cadre de la décentralisation intégrale, qu'est-ce qui est milieu rural?	Définition trop restrictive des terres agricoles (zones non défrichées sont en fait potentiellement destinées à la production végétale)	Clarifier la notion dans le contexte de la mise en place des communes rurales
Accès à la terre	Taux d'occupation foncière	Accès des femmes à la terre : il n'est pas juste de sous-estimer les problèmes spécifiques d'accès des femmes à la terre/ Vs. exploitation familiale	Analyse des problèmes généraux d'accès à la terre: caractériser les zones, problématique de l'accès des différents groupes sociaux
			Problèmes des villages sans terroirs Mauvaise information des populations sur la portée des PV de palabres.
Sécurisation foncière	Problématique du statut de certains ouvrages en milieu rural: cas de barrages avec aménagement Expérience sécurisation foncière: PFR/Ganzourgou bien explicité mais dire aussi quelques mots sur les structures telles que VARENA, PEDISAB	Sécurisation foncière traitée en terme d'accès, d'accessibilité à la terre. Aspects dégradation des ressources, accroissement des besoins (croissance démographique) faiblement abordés	Traiter la question de sécurisation foncière dans son ensemble: sécurisation des droits (accès, appropriation, utilisation, ...), "sécurisation sanitaire de la terre" (stratégie/actions de protection, de pérennisation des capacités productives, ...)
			Insister sur la nécessité que l'Etat lui-même applique la réglementation en vigueur
			Importance des procédures d'accès à la sécurisation foncière et des preuves
Conflits	Améliorer la rédaction sur les causes de conflits pour une meilleure compréhension	Renforcer éléments sur sécurisation foncière pastorale	Conflits : responsabilités de l'administration -création intempestive des villages (villages sans terroirs surtout) - création de villages d'éleveurs dans des zones agricoles - non établissement de titres pour les services de l'Etat ; - Insuffisance d'information claire sur la portée et l'implication d'un PV de palabre - Difficultés d'exécution des décisions de justice
	Précision de certains cas de conflits (exemples de Korïa et Falagountou)	Pour les causes des conflits, parler de dysfonctionnement des structures plutôt que de leur absence	
Classification/caractérisation des terres	Notion de terres de terroirs/ terres aménagées (quelle logique? Lien avec la loi?)	Pas de séparation stricte entre ressources communes et espaces de terroirs Les ressources communes sont en fait souvent appropriées par des familles, même si l'accès est ouvert	Problème liés à la gestion des ressources en eau (pêcheries ; eaux transfrontalières ;
	Protection du domaine public de l'eau/ Servitudes	Confusion entre exploitation forestière domestique/ commerciale Critiques exagérées sur loi forestière	
	Citer les (7) zones pastorales fonctionnelles sur les 60 à vocation pastorale		

T2 : SYNTHSE DES ECHANGES SUR LA POLITIQUE

ASPECTS ABORDES	QUESTIONS/CLARIFICATIONS	COMMENTAIRES CRITIQUES/ DESACCORDS	CONTRIBUTIONS/ DEMANDES DE COMPLEMENTS
		Cas spécifique des aménagements pastoraux pas suffisamment développé; insister sur la nécessité de sécuriser les zones pastorales surtout face à une colonisation de plus en plus importante de l'espace par les cultures de rente	Intégrer les aspect relatifs aux problèmes de politique forestière (préservation des classements/ déclassements); voir comment mieux valoriser les terres affectées à l'activités agricole plutôt que de chercher à déclasser des forêts ou à réduire leur superficie.
Nouveaux acteurs/dégradation des ressources naturelles			<ul style="list-style-type: none"> - limiter les superficies octroyées, - instituer des impôts supplémentaires, - assurer le suivi contrôle
	Développer les sigles	Utiliser le terme "usager" plutôt que "producteurs" qui est plus restrictif	
	Que comprendre par "...des dispositions appropriées doivent être prises..."? (dernier paragraphe du document)		Expliciter davantage les dispositions appropriées
Objet du document	Politique ou plan?	Problème d'articulation du document; dans la politique, envisager le financement	R ressortir le lien entre les objectifs et les différents axes proposés afin qu'on perçoive la logique
Vision/objectif global	Que comprendre par accès équitable au foncier? C'est par rapport à quoi? (aux procédures?)	<p>Objectif global et vision trop larges et contenant plusieurs aspects</p> <p>Pas besoin d'expliquer dans l'objectif les différents buts recherchés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recentrer la vision sur la sécurisation foncière en milieu rural, objet de la présente politique - Idem pour l'objectif global: les circonscrire - Préciser au niveau du 5^{ème} objectif spécifique qu'il s'agit de prévenir les conflits <u>fonciers</u>; - Parler des grands problèmes qui nécessitent la Politique foncière ainsi que des enjeux
Objectifs spécifiques		Beaucoup plus centrés sur l'accès aux ressources;	Nécessité d'accorder une place importante aux aspects préservation, utilisation durable
Principes directeurs		Peu explicites et limitant la compréhension	Détailler davantage les principes directeurs pour les rendre accessibles à tous
Axes stratégiques		Harmoniser la formulation (parfois verbes, parfois adverbes)	

Mécanismes et outils	Faire la différence entre mécanismes et outils; Qui pilotera la mise en place des outils? est		Introduire des outils de constatation
Stratégie de mise en oeuvre	Partie sur les organes peu développée; cas organe d'information, de sensibilisation et de suivi	Pertinence dans le cadre d'un document de politique?	Dans la formulation, énoncer que la PNSFMR sera mise en place par un programme administratif qui va bien structurer les objectifs; Mise en œuvre ayant un coût, nécessité d'un budget à négocier avec partenaires
	Qu'entend-on par "le plus haut niveau de l'Etat" ou sera logée l'instance d'arbitrage en matière de politique foncière? (P.25);	Nommer expressément ce qu'on entend par "le plus haut niveau de l'Etat"	On peut créer une structure qui ne marchera jamais: proposition de créer une structure consultative qui va réfléchir et faire des propositions au conseil de ministres qui décidera
	Préciser le rôle de la commission nationale de sécurisation foncière		
Suivi et contrôle		Implication des ONG: structures indépendantes qui doivent rester comme telles; leur implication dans la politique pourrait freiner leur actions et efficacité	Proposer un audit périodique du programme qui va mettre en œuvre la PNSFMR et instituer une évaluation externe
Reconnaissance/validation au niveau local	Rôle des chambres régionales d'agriculture dans les transactions foncières?		
Mise en place d'institutions locales	Rôle des autorités coutumières dans les institutions nouvelles: quelles sont les insuffisances constatées?	Ne pas se contenter de les mettre en place mais aussi d'instituer un système de contrôle annuel de leurs actions	
	Comment se fera le partage de la gestion du pouvoir foncier entre les niveaux central (Etat), local (collectivités territoriales) et les autorités coutumières?		Institution de la gestion foncière, niveau intermédiaire: ajouter le service des Domaines et celui du Cadastre
	Rôle et place des structures actuelles telles que la CPAT, le CCTP, la CVGT?		
		Goût d'inachevé: le document a survolé les limites du droit. Nécessité de travailler à fixer des limites aux droits qu'on va créer; il y a superposition des limites, occasion de parler dans ce document de la politique cadastrale	

Justification		Faire le point des insuffisances constatées: <ul style="list-style-type: none">- faible délivrance des titres en milieu rural;- Faible enregistrement des mutations;- Absence de cadastre;- Faiblesse des services concernés- Gestion approximative du foncier en milieu rural
---------------	--	--

ANNEXE: LISTE DE PRESENCE

N°	NOM PRENOMS	STRUCTURE	CONTACT
1	NAMA Roger	DGAT (Ministère Economie et Développement)	50 32 46 83
2	SANDHOUIDI Fati Alice	DGUH/MITH	50 34 24 75
3	TRAORE Maurice	DRAHRH/Mouhoun	20 52 02 29
4	SANGARE/SANOUE Thérèse	DAFOP/DGDCL/MATD	50 33 30 09 / 70 27 27 28
5	KABORE Windyame Bruno	Tribunal Fada N'Gourma	40 77 00 57 / 70 17 39 47
6	SOME Y Théodore	DRAHRH/SO/Diébouougou	20 90 50 74
7	VOKOUMA Edith	DAPF/MRA	50 32 63 37 / 50 31 10 76
8	ZONGO Alain Téléspore	DGI/DADFC	50 30 89 88
9	DAKIO Louba	DRAHRH/Nord	40 55 01 70 / 70 23 03 96
10	OULE Jean Marcel	PDL6Ouest Bobo-Dioulasso	20 97 19 31 / 78 28 84 39
11	OUEDRAOGO André	PFR/Gaanzourgou	40 70 86 10 / 76 63 45 40
12	TIENDREBEOGO André	DRAHRH-Centre	50 31 82 76 Fax 50 31 82 75
13	OUATTARA Brahim Zié	OPSF/PDL-Ouest (Bobo-Dioulasso)	20 97 76 40/70 24 86 22
14	LOMPO Finba Julien	PDRD/Yako	40 54 00 95
15	LAMIZANA/SANFO Absétou	DESAFJF/MPF	50 30 01 04
16	YE D. Janvier	DGRHa du MAHRH	50 35 60 36
17	GUIGMA S.Vincent	DIFOR/MECV	50 35 60 34
18	KORBEOGO Ousmane	DEP/MPF	50 30 01 08
19	SAWADOGO Moumouni	DRARA/SHL	40 46 03 93
20	BAMA Pema	Directeur Général de la Conservation de la Nature	50 35 78 79
21	DERME/TRAORE Maïmouna	MAHRH	50 32 61 90
22	LINGANI Sidiki	DEP/MAHRH	50 32 41 38
23	TRAORE Moussa	DGI/MFB	50 30 89 88
24	OUATTARA Fako Bruno	Ministère de la Justice	50 30 29 39
25	SOME KAMBOU Berthe	DACPS, Ministère de la Justice	50 30 08 63
26	CONGO Moustapha	DGIRH/MAHRH	50 37 48 71 à 78
27	TRAORE Alain	ONG AGED/ Rapporteur	50 36 88 37/70 23 60 24
28	OUEDRAOGO Laurentine	Appui organisation	76 60 20 32
29	BADO Jean Léon	PNGT 2	50 31 54 37
30	GANEMTORE Karime	DPSSI/DGEP/MEDEV	50 32 44 73
31	SALOU Fulgence	MAHRH/DOPAIR	50 32 45 74/75
32	TOURE Ousmane	DRRA/Cascades	20 91 03 30
33	BARO Sié Jean	DRECV-Est	40 77 01 30
34	KYENDREBEOGO Jean Marie	DRAHRH-CN	40 45 35 02
35	Mme ZONGO Jeanne	DRAHRH/PCL	50 30 97 17
36	Mme Kabore Nathalie	DRRA/Centre-Est	40 71 03 37
37	COMPAORE Paul	DPPI	50 36 16 20
38	COULIBALY Rémi	DGHA	50 32 42 27
39	OUEDRAOGO Jacob	PICOFA/Fada N'Gourma	40 77 11 72/ 70 21 62 40
40	ZONGO Koudrègma	DEP/MAHRH	50 32 41 01/50
41	BARY Harouna	Consultant	70 23 39 42
42	BASSERIE Vincent	DEP/MAHRH	50 32 41 28
43	OUEDRAOGO Hubert	Consultant	50 31 30 33
44	OUEDRAOGO Souleymane	Consultant/Facilitateur	70 26 23 45
45	KABORE Z. Etienne	DOPAIR/MAHRH	50 32 45 75
46	Thiéba Daniel	Consultant	50 34 21 15
47	KONATE Jean Marie	DEP/MAHRH	50 32 41 16/76 64 73 36
48	DAKUO Vère Marcellin	MEB/DGI/DADFC	50 30 89 88/70 25 85 09
49	SIRIMA Eugène Léopold	SP/CPSA	50 31 84 61